

ÉTUDE GLOBALE DE LA TET  
ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

*PHASE III*

*Schéma d'aménagement*

**1 - RAPPORT**

ÉTUDE GLOBALE DE LA TET  
ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

*PHASE III*  
*Schéma d'aménagement*

**1 - RAPPORT**

## Liste des planches

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| Planche 1  | Schéma champ d'action .....   | 7   |
| Planche 2  | Intervention en secteur endigué .....   | 10  |
| Planche 3  | Niveaux d'intervention .....  | 13  |
| Planche 4  | Reconstitution de boisements .....  | 18  |
| Planche 5  | Cheminement le long du fleuve .....   | 36  |
| Planche 6  | Espaces à valoriser .....   | 50  |
| Planche 7  | Espaces à valoriser .....   | 58  |
| Planche 8  | Intégration paysagère de la Têt.....  | 79  |
| Planche 9  | Entretien soigné.....   | 89  |
| Planche 10 | Valorisation de la Basse .....  | 109 |
| Planche 11 | Scénarios pour l'organisation de la gestion des cours d'eau .....                               | 117 |
| Planche 12 | Synthèse du programme de restauration de la végétation.....                                     | 133 |
| Planche 13 | Synthèse des actions relatives à l'hydraulique.....   | 134 |
| Planche 14 | Synthèse des actions de valorisation .....  | 135 |
| Planche 15 | Synthèse des actions pour la qualité des milieux aquatiques et<br>gestion de la ressource ..... | 136 |

---

## Préambule

---

■ Le présent document correspond à la troisième phase de **l'étude globale de la Têt et de ses principaux affluents**.

Rappelons que :

- la première phase a conduit à un **diagnostic** des cours d'eau et de leurs bassins-versants ;
- la deuxième phase a permis de définir des **objectifs** pour la gestion et l'aménagement du bassin-versant.

Il s'agit à présent de définir les actions et recommandations de gestion à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

■ Le présent document s'organise sous la forme suivante :

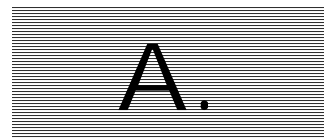
- une **présentation** du programme d'action, avec un rappel synthétique du diagnostic et des objectifs fixés. Sont également formulés **des principes d'intervention** applicables à l'échelle du bassin-versant, ainsi que des fiches d'aménagement type adaptées au contexte du bassin ;
- la **définition détaillée des actions et interventions** déclinées par objectif et par tronçon homogène du cours d'eau. Chaque **fiche "Tronçon"** rappelle les objectifs fixés et leur acuité à l'échelle du tronçon. L'ensemble des actions à mener et recommandations est rassemblé au sein de cette fiche.

En complément, des **fiches "Point particulier"** traitent de cas spécifiques pour lesquels sont précisés le constat issu du diagnostic ainsi que la nature des travaux d'aménagement proposés.

Toute intervention entrant pleinement dans le champ d'action de ce schéma d'aménagement a fait l'objet :

- d'une hiérarchisation en **priorité d'action** conformément aux objectifs fixés,
  - d'une estimation du **coût** de l'opération.
- la **mise en œuvre** de ce schéma d'aménagement est explicitée avec :
- la définition des opérations d'entretien,
  - les périodes et fréquences d'intervention,
  - l'organisation de la gestion ( maître d'ouvrage...).
  - les aspects réglementaires (DIG...),
  - un récapitulatif de l'estimatif financier des travaux.

Pour l'ensemble des rejets, dépôts, érosions, ouvrages, espaces à valoriser faisant l'objet de préconisations d'intervention dans le cadre de ce schéma, on pourra se référer aux fichiers descriptifs présentés dans les documents de phase 1 – *État des lieux et Fichiers des points particuliers*.



# **PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS**

---

## I. Le schéma global : un cadre pour l'action

---

Bâti selon une approche globale intégrant de multiples enjeux et en cohérence avec les documents de référence (SDAGE...), le schéma global de la Têt constitue ainsi un **cadre aux interventions futures en lien avec le fleuve et ses principaux affluents** :

► pour qui ?

- Pour les collectivités et tous les acteurs soucieux d'entreprendre les travaux en lien direct ou indirect avec les cours d'eau.
- Pour tous ceux qui entreprennent des travaux ayant une incidence sur les cours d'eau.
- Pour l'ensemble des acteurs, usagers et riverains qui souhaitent s'informer et s'exprimer sur les projets d'action.

► pour quoi ?

- Pour garantir la cohérence et la coordination des travaux à l'échelle du fleuve, conformément aux objectifs fixés de façon concertée.
- Pour guider les acteurs dans la façon d'intervenir.
- Pour faciliter les projets connexes qui s'inscrivent dans la logique du schéma.
- Pour suivre l'avancement et l'efficacité des travaux.

► comment ?

- En formulant des principes de gestion des actions à mener pour réduire l'écart entre l'état actuel et les objectifs visés.
- En élaborant un document de planification dans l'espace et dans le temps des actions à mener.
- En élaborant des indicateurs de suivi des actions.

Le schéma global est donc en mesure de proposer :

- **des principes de gestion et des programmes d'action concrets** pour les thématiques en lien direct : végétation dans le lit et en berge, atterrissements, paysage fluvial, accès à l'eau, déchets en berge, érosions, libre circulation piscicole...
- **des recommandations** pour les thématiques telles que l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la gestion quantitative des la ressource...
- **des indicateurs** pour le suivi et l'évaluation des actions préconisées dans le schéma (11 indicateurs sont proposés sous forme de fiches en fin du document).

**Planche 1 Schéma champ d'action**

---

## II. Restaurer et entretenir la végétation des berges et du lit

---

### II.1. Constat

L'état de la végétation est variable avec :

- un état globalement **bon** des boisements de la Têt dans sa partie amont ;
- un état plus **moyen** d'une part sur la partie médiane de la Têt présentant des arbres de haut jet sénescents ou menaçant de tomber et, d'autre part, sur la partie aval dépourvue de ripisylve ou envahie par la canne de Provence sur un grand linéaire. Des arbres de haut jet générateurs d'embâcles y sont également présents ;
- sur le Boulès, un état globalement **bon** sur la partie amont et une végétation envahie par la canne de Provence sur la partie aval ;
- sur la Basse, un état **très moyen** car présentant une végétation discontinue et inadaptée.

### II.2. Principes d'actions

La restauration et l'entretien de la végétation représentent un objectif transversal dont l'objectif global est la restauration, voire le renforcement de la ripisylve ne pouvant plus assurer ses fonctions, notamment concernant :

- la tenue des berges,
- la diversité écologique et des habitats,
- la sécurisation des ouvrages et des usages.

Cet objectif contribue également à la réalisation des autres objectifs au travers de :

► **la diminution des risques d'inondation :**

- amélioration des écoulements,
- diminution des risques d'embâcles ;

► **l'amélioration de la qualité des milieux :**

- amélioration de la capacité d'autoépuration,
- retrait des déchets ;

► **la valorisation du cours d'eau :**

- confortement paysager,
- amélioration des accès aux berges.

Les interventions sur la végétation constituent souvent une démarche **préventive ou complémentaire** dont les effets devront être pérennisés par la mise en place d'un **entretien régulier**.

## II.3. Description des travaux

### ■ Opérations générales

Les interventions préconisées sur ces cours d'eau concernent les berges et le lit des rivières : elles sont essentiellement basées sur des **actions de gestion de la ripisylve**.

Ces actions relèvent, dans leur grande majorité, de techniques forestières (élagage, coupe sélective d'arbres, rééquilibrage, débroussaillage, recépage) ; les diverses actions viseront à une amélioration de l'état des formations ripicoles en place.

Ces interventions se rapporteront donc pour l'essentiel à la végétation terrestre, qu'elle soit vivante ou morte, située dans le lit ou sur les rives du cours d'eau. Cela suppose une **technicité qui tient compte de la diversité du milieu biologique et physique de la rivière**, mais aussi de sa dynamique avec son environnement : dans ce sens, les **chantiers seront à mener avec une certaine "délicatesse"**. Ainsi :

- **les coupes sélectives d'arbres, non systématiques**, concerneront en priorité les sujets morts, dépérissants, déstabilisés en pied de rive. Elles seront réalisées en respectant la diversité et la densité des strates végétales ;
- **le débroussaillage, et non l'éradication**, des arbustes, buissons, broussailles devra impérativement préserver les jeunes plants qui assureront le renouvellement des strates arbustives et arborescentes. Il touche principalement les espèces envahissantes ;
- **l'élagage et le rééquilibrage des houppiers** permettront de rétablir le port de certains arbres déséquilibrés et d'éclaircir la bande de végétation. Ils seront à conduire de façon pertinente lorsqu'il s'agira de traiter des secteurs où un enjeu de valorisation paysagère est identifié, mais pourront s'imposer lorsqu'ils permettront d'éviter l'abattage d'arbres menaçant de s'échouer vers le lit ;
- **le recépage** favorisera en pied de berge une meilleure stabilité des sujets et, localement, la densification de la ripisylve ;
- les travaux ponctuels de **confortement des berges**, faisant appel à des techniques simples, exploiteront l'aptitude de certaines espèces végétales locales (saules essentiellement) pour stopper les processus érosifs de petite taille (si nécessaire) ou végétaliser les espaces ouverts dans la frange boisée.

Pour des raisons tenant :

- au maintien des berges,
- à l'écoulement des eaux en crue,
- au maintien ou au soutien d'une faune riche,
- à la qualité de l'eau,

**les interventions devront favoriser un couvert haut pluristratifié, dense, sain, divers et continu sur les rives. Les interventions pourront toutefois être distinctes selon que l'on se trouve en pied de berge ou en retrait de berge.**

## **Planche 2 Intervention en secteur endigué**

Les interventions permettront d'obtenir, à court ou moyen terme, une ripisylve :

⇒ **correctement étagée** :

- **en haut et en arrière de berge**, en favorisant les arbres de haute taille et les essences adaptées,
- **en pied de berge**, en favorisant les essences de petite taille, souples et en n'éliminant pas de manière systématique les jeunes brins baignants qui constituent souvent des caches à poissons tout en jouant un rôle utile de dissipation d'énergie ;

⇒ **saine** :

- en abaissant le nombre de bois morts et/ou malades ;

⇒ **équilibrée** :

- en préservant ou en favorisant les sous-étages et les premières classes d'âge,
- en respectant la diversité des arbres et arbustes,
- en limitant le débroussaillage au dégagement léger des brins jeunes, aptes à s'émanciper ;

⇒ **continue sur le linéaire** :

- en préférant une ligne de ronces à une absence totale de végétation à défaut d'une replantation systématique d'un boisement équilibré, ce qui serait un objectif illusoire ou onéreux,
- en favorisant des jeunes brins ligneux en réserve quand ils sont présentés (dégagement, défourchage).

## ■ Opérations complémentaires

D'autres opérations seront nécessairement liées aux interventions et chantiers :

- l'élimination et l'évacuation systématique des **déchets** (en relation avec les objectifs de restauration de la qualité de l'eau et de valorisation) ;
- le **désembâclement** des bois du lit mineur (en relation avec l'objectif hydraulique), à conduire de façon non systématique : en effet, pour certains fûts et enchevêtrements végétaux en fond de lit, il pourra être préférable de les conserver dès lors qu'ils seront jugés stables et non perturbateurs pour l'écoulement (zones favorables à la faune piscicole) ;
- la gestion des **atterrissements végétalisés** (voir chapitre hydraulique) qui devra également être menée de façon raisonnée : dans les secteurs sans risque hydraulique, il sera opportun de conserver certains végétaux pour leur rôle écologique et de diversification de l'habitat (zones favorables à l'avifaune).

## ■ Niveaux d'intervention

Il a été défini plusieurs **niveaux d'intervention de restauration** sur la végétation :

- **niveau 0 : absence d'intervention de restauration**, en particulier au niveau des linéaires déjà restaurés et présentant un état actuel satisfaisant (amont de la Têt, gorges du Boulès...);
- **niveau 1 : nettoyage raisonné** comprenant **des interventions ponctuelles** et discontinues ou légères avec généralement l'enlèvement des branchages et déchets diffus et un entretien très sélectif visant à favoriser le développement de la strate arbustive (débroussaillage) ;
- **niveau 2 : amélioration de la ripisylve**, comprenant des interventions légères mais systématiques ou des coupes ponctuelles avec enlèvement des arbres morts ou inclinés, coupes sélectives, recépage et retrait des embâcles ;
- **niveau 3 : restauration lourde de la végétation du lit et des berges**, dans les secteurs particulièrement dégradés impliquant de multiples abattages en berge, des désencombrements du lit et des éliminations de dépôts ;
- **niveau 4 : reconstitution de boisements**, comprenant des travaux de coupe et d'abattage couplés à des actions complémentaires de bouturage et de plantation à partir d'espèces adaptée ;
- **niveau 5 : création d'un lit moyen**, sous forme d'une risberme stabilisant la berge et propice à la reconstitution d'une ripisylve pluristratifiée ;
- **niveau spécifique d'entretien "jardiné"**, réservé exclusivement à la Basse dans sa traversée de Perpignan, compte tenu de son extrême artificialisation.

Tout cours d'eau restauré devra bénéficier ultérieurement de campagnes d'entretien régulier pour conserver l'état atteint et pérenniser ainsi le bénéfice de l'effort engagé.

Le niveau 0 concerne les parties amont des cours d'eau, tandis que les niveaux 1, voire 2, s'appliquent sur les portions aval de la Têt, du Boulès et de la Basse.

Le niveau 3 concerne ponctuellement la Têt sur quelques portions particulièrement dégradées, situées en amont du pont de la A9 ou à l'aval proche de l'embouchure.

D'autres niveaux (4 et 5) représentent des interventions d'ambition croissante axées sur la reconstitution directe d'un boisement, applicables sur les linéaires les plus dépourvus en ripisylve adaptée. Ces niveaux sont proposés sous forme de variantes (voir scénarios 2 et 3 aux chapitres suivants).

### **Planche 3 Niveaux d'intervention**

## ■ Gestion de la ripisylve

- À court terme, la gestion préconisée de la végétation repose sur les principes suivants :
  - maintenir absolument l'ouverture du milieu (en particulier dans le lit) et une ripisylve équilibrée,
  - limiter les risques d'embâcles et de barrages dans les zones à enjeux afin de limiter les dégâts associés en cas de fortes crues,
  - favoriser le développement de la végétation ripicole (surtout en pied et haut de berge) afin que le milieu renoue avec ses multiples fonctions et que la colonisation du milieu par les essences envahissantes soit stoppée.
- **La gestion des broussailles** se devra d'éviter tout systématisme autant inutile que préjudiciable pour les habitats, la faune et la flore.
- **Ripisylve en pied de berge** : en pied de berge, **on maintiendra les éléments arbustifs qui se courbent en crue** (type saule). Les arbres qui risquent de constituer des embâcles seront recépés.
- **On proscrit l'utilisation du feu pour l'entretien** : ses effets négatifs sont multiples. Non sélectif il détruit les jeunes pousses, les herbacées et fourrés et fragilise les sujets arborés adultes. Par son action radicale il permet aux essences à fort pouvoir de colonisation de se développer. Il favorise donc les espèces envahissantes contre lesquelles une stratégie de lutte est nécessaire.

## II.4. Gestion des essences envahissantes

A l'heure actuelle, les espèces envahissantes sont présentées principalement par la **canne de Provence**, espèce très envahissante rendant **quasi monospécifiques certains linéaires de la Têt** et également bien implantée sur le Boulès et la Basse.

Le **buddléia** est également présent sur les berges de ces cours d'eau (digue de la RN 116 notamment), mais dans une moindre proportion.

La **Jussie** se développe dans le lit de la Têt, depuis le secteur médian jusqu'à l'aval.

La gestion des essences envahissantes repose sur des mesures préventives pour éviter leur propagation le long des rivières. Il serait disproportionné d'engager sur la totalité des cours d'eau des programmes d'éradication longs, coûteux, et pas systématiquement couronnés de succès. Par contre, il serait regrettable de ne pas prendre conscience du phénomène et de laisser la colonisation se poursuivre.

Préférer agir le plus tôt possible, dès l'implantation de l'espèce envahissante sur un site et non pas quand les premières nuisances apparaissent. On favorisera ainsi le maintien des espèces, indigènes qui, par leur occupation des sols et l'ombrage porté, concurrencent les espèces invasives.

On ne cherchera donc pas à éradiquer ces espèces envahissantes, mais il faudra enrayer leur développement au plus vite par les mesures décrites ci après.

#### ■ Méthodes préventives

La lutte passe donc d'abord par des méthodes préventives :

- maintien de la diversité du milieu,
- maîtrise de l'artificialisation du milieu,
- contrôle de toutes les introductions de nouvelles espèces,
- contrôle de l'extension des espèces envahissantes déjà en place,
- campagnes de sensibilisation, en particulier à l'adresse des services espaces verts et d'entretien des voiries des collectivités. A ce titre, le fauchage et le gyrobroyage doivent être menés avec un soin particulier au risque d'être à l'origine d'un bouturage spontané des espèces indésirables (recommander le nettoyage des lames d'épareuses après traitement d'un site contaminé).

Dans le cadre du schéma d'aménagement, il sera préconisé d'aménager, voire de restaurer des berges. Ces opérations revêtent deux aspects :

- ce sera l'occasion de lutter de manière physique contre les espèces envahissantes déjà implantées,
- le milieu sera alors sensible à une reconquête du milieu remanié. Il s'agira donc d'intégrer aux opérations d'aménagement la revégétalisation des sites aménagés par des espèces adaptées au détriment des espèces envahissantes.

#### ■ Méthodes curatives

Les méthodes curatives consistent à :

- privilégier la réhabilitation de la végétation locale par des **plantations denses** (frêne, saule...) après destruction des massifs d'invasives,
- **proscrire l'emploi d'herbicides** d'une part pour les conséquences néfastes occasionnées sur le milieu aquatique et d'autre part pour le risque de favoriser les indésirables au détriment des espèces locales souvent plus sensibles aux pesticides.

Le fauchage ou gyrobroyage doit être mené avec un soin particulier, au risque d'être à l'origine d'un bouturage spontané des espèces ; à ce titre, il conviendra de sensibiliser également les équipes d'entretien des routes aux bonnes pratiques d'intervention (nettoyage des lames d'épareuses après traitement d'un site contaminé...).

## II.5. Scénario 2

Alors que les principes de gestion décrits précédemment favorisaient le maintien, voire le retour spontané d'une végétation adaptée, le scénario 2 affiche une ambition croissante en proposant une **reconstitution directe de la ripisylve** apte à jouer l'ensemble de ses fonctionnalités (écologique, mécanique, paysagère...).

Les interventions associées à ce scénario sont de **niveau 4** : reconstitution de boisements, pouvant comprendre des interventions d'abattage des sujets sénescents, déstabilisés ou indésirables ainsi que des actions complémentaires de bouturage et de plantation d'espèces adaptées.

Ce scénario concerne plusieurs portions du fleuve Têt et de la rivière Basse avec des problématiques distinctes, à savoir :

- **sur la Têt le long de la digue de la RN 116, au niveau des tronçons 2 et 3.** Il s'agit principalement d'opérations en pied de digue de la RN 116 en rive droite du fleuve, et pour un seul cas, en rive gauche le long de l'enrochement en bordure de la piste ULM. Ces opérations de reconstitution de boisements seront menées sur les linéaires dépourvus de cordon ligneux équilibré, selon un triple objectif : 1) confortement de berge ; 2) reconstitution d'une ripisylve naturelle ; 3) intégration paysagère des infrastructures existantes (RN 116 et digue) :

- 1) **confortement de berge**, par création d'une armature végétale à partir d'espèces à fort réseau racinaire, en privilégiant les espèces buissonnantes en pied de berge (saule) et un mélange d'espèces arbustives et arborées en haut de berge (frêne, saule)
- 2) **reconstitution d'une ripisylve** pseudo naturelle par sélection d'espèces indigènes et élimination des espèces indésirables (canne, buddleia...)
- 3) **confortement paysager** par formation d'un écran végétal masquant la digue et la RN 116 depuis le lit du fleuve.

Cette opération devra être couplée aux opérations d'amélioration de la ripisylve afin de récupérer à moindre frais les matériaux vivants ;

- **sur la Têt, dans la traversée urbaine de Perpignan, au niveau du tronçon 4.** Il s'agit ici principalement d'une volonté de **valorisation paysagère** de l'ambiance sauvage du fleuve en masquant les éléments disgracieux dans un souci d'agrément du cadre de vie mais également de réappropriation du fleuve par sa population riveraine. A ce titre, il conviendra de mettre en valeur, ou du moins, conserver des lignes de vue vers le fleuve depuis les axes de fréquentation (Chemin de digue, routes, ponts...)
- **sur la Têt, en rive droite le long de la digue de la RD 617 au niveau du tronçon 5.** En l'état actuel, la berge en pied de digue est dépourvue de ripisylve, ce qui ne permet pas une bonne intégration de l'infrastructure dans l'environnement fluvial. Le projet de piste cyclable en rive opposée confère à l'enjeu paysager une acuité accrue

bien que non immédiate. En outre, la partie aval du fleuve récepteur des apports polluants du bassin-versant, présente une forte sensibilité à l'eutrophisation.

La reconstitution d'une ripisylve pourra être menée selon un triple objectif 1) reconstitution d'une ripisylve naturelle ; 2) valorisation paysagère ; 3) limitation des conditions d'eutrophisation :

- 1) **reconstitution d'une ripisylve** pseudo naturelle par bouturage et plantation d'espèces indigènes ;
- 2) **valorisation paysagère** du fleuve en masquant la digue de la RD 617 en rive droite, par la création d'un écran végétal en pied de digue ;
- 3) **limitation des conditions d'eutrophisation** par effet d'ombrage et de thermorégulation du lit du fleuve, assuré par un boisement haut et dense ;

– **sur la Têt, en rives gauche et droite, en lieux et place de la canne de Provence, espèce indésirable, au niveau des tronçons 5 et 6.**

Cette intervention très ambitieuse et non garantie de succès vise à remplacer la canne de Provence, espèce largement présente sur ces deux tronçons et contribuant à la **banalisation écologique et paysagère**, par une ripisylve diversifiée et pluristratifiée.

La reconstitution d'une ripisylve adaptée visera un triple objectif 1) reconstitution d'une ripisylve naturelle 2) valorisation paysagère 3) réduction des risques d'incendie :

- 1) **reconstitution d'une ripisylve** pseudo-naturelle par bouturage et plantation d'espèces indigènes. On privilégiera des espèces arbustives en pied de berge et des espèces arborées en haut de berge ;
- 2) **valorisation paysagère** du fleuve par la diversification des ambiances rivulaires ;
- 3) **réduction des risques d'incendie** par une végétation moins dense et plus difficilement inflammable ;

– **sur la Basse, dans sa portion amont dépourvue de ripisylve, au niveau du tronçon 1.** La reconstitution d'un boisement de berge vise un double objectif 1) reconstitution d'une ripisylve naturelle 2) réduction des pollutions et de l'eutrophisation :

- 1) **reconstitution d'une ripisylve** pseudo naturelle par bouturage et plantation d'espèces ligneuses ;
- 2) **réduction des pollutions et de l'eutrophisation** par création d'un cordon ligneux tampon assurant un rôle de filtre contre les pollutions diffuses ainsi qu'un pôle d'ombrage et de thermorégulation pour limiter le phénomène d'eutrophisation et l'envahissement du lit par la végétation ;

– **sur la Basse, sur son linéaire très artificialisé en amont de l'ouvrage de décharge, au niveau du tronçon 2.** Il s'agit de reconstituer un cordon ligneux en haut de berge afin de jouer un rôle d'ombrage et de thermorégulation limitant l'eutrophisation.

**Planche 4 Reconstitution de boisements**

## II.6. Scénario 3

Ce scénario concerne exclusivement la Basse au niveau du tronçon 1 dans un secteur particulièrement sensible aux processus érosifs. Il offre une alternative à un enrochement systématique des berges qui conduirait à un accroissement des risques hydrauliques à l'aval (chenalisation, accélération des vitesses d'écoulement).

L'aménagement proposé est la **création d'un lit moyen** sous forme d'une risberme s'intercalant entre le fond du lit et le haut de berge. Ce lit moyen permettra une meilleure maîtrise des processus érosifs et des désordres sur la végétation, grâce à :

- une plus grande stabilité des berges, tout en évitant une artificialisation du cours d'eau,
- la reconstitution d'un boisement de berge adapté et correctement étagé avec, dans le lit moyen, des espèces arbustives offrant une résistance souple aux crues et, en haut de berge, des espèces pluristratifiées à fort réseau racinaire.

La création du lit moyen pourra s'effectuer de façon unilatérale (rive gauche ou droite) ou bilatérale. **Elle devra conserver (ou accroître si besoin) la section d'écoulement du cours d'eau.**

Cette approche s'inscrit dans une logique de gestion raisonnée en cherchant davantage à accompagner la dynamique du cours d'eau qu'à vouloir la maîtriser. Elle fait toutefois appel à des travaux lourds et onéreux (niveau d'intervention n° 5).

---

## III. Hydraulique, érosion, transport solide et gestion des atterrissements

---

### III.1. Principes d'actions

#### III.1.1. Le couple érosion / atterrissements

- Les zones d'érosions correspondent, soit à des secteurs où la charge solide à transporter est insuffisante, soit à des secteurs où l'on observe un surplus de matériaux, qui sont déplacés pour atteindre un équilibre de profil en long.

Dans le cas de la Têt, il s'agit de la première hypothèse puisque le sous-bassin-versant est globalement déficient en matériaux.

- Les atterrissements à l'inverse des érosions correspondent à des secteurs où l'on trouve de la charge solide en abondance et où une partie ne peut être transportée, donc elle reste déposée, soit en secteur d'intrados d'un méandre, soit en secteur où l'on observe une dépression dans laquelle les matériaux se déposent, ici encore pour équilibrer le profil en long.

Dans le cas de la Têt, c'est la seconde hypothèse qui est principalement rencontrée, compte tenu du degré limité du méandrement. **Un secteur, qui ne connaît ni d'érosion, ni d'atterrissement (hors mis en zone de méandre), peut de fait être considéré comme stable, en bon équilibre sur le profil en long.**

##### III.1.1.1. Érosions

- Pour des zones d'érosion, la cause du phénomène doit être trouvée; Une action locale d'urgence sur un ouvrage ne donnera qu'un sursis et ne peut être considérée comme une solution définitive. Des solutions à l'échelle globale existent. La création de seuils transversaux permet une stabilisation à moyen terme de profil en long. Ces seuils doivent être positionnés en fonction du niveau d'équilibre estimé du lit en situation future, d'après le profil en long levé en 2003. Dans le cas d'une érosion ponctuelle en limite d'enjeux forts, sans lien apparent avec la stabilisation du profil en long, des protections de type enrochements peuvent être préconisées si les techniques végétales ou mixtes ne sont pas réalisables.

- La réalisation de plusieurs seuils en travers sur la Têt est soumise à une vision globale sur l'ensemble de sous-bassin. En effet, cette vision globale permettra de prendre en compte les seuils existants et futurs et de définir ainsi le profil en long équilibré sur tout le linéaire.

**Les érosions dans des secteurs dépourvus d'enjeux ne devront en aucun cas être traitées afin de conserver une dynamique naturelle du cours d'eau.**

Planche

Planche

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE - INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                |  |
|------------|----------------|--|
| <b>Têt</b> | <b>Général</b> |  |
|------------|----------------|--|

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 900 k€</b> |
|-----------------|--------------------------------|

**Communes** : Sous bassin versant

**Objectif** : Pérenniser les seuils transversaux actuellement en place sur la Têt.

■ **Constat**

Les seuils actuellement en place sur la Têt sont pour la plupart des seuils fusibles constituant des retenues pour les prises d'eau à vocations agricoles. Les pérenniser permettrait une stabilisation durable du profil en long en limitant les risques de brusque rupture du profil d'équilibre.

■ **Nature des travaux**

Consolidation de 5 à 6 seuils avec encrages en berges de type seuil DDE de Millas (hors seuil de Néfiach et passage à gué de Baho).

Le coût unitaire de pérennisation d'un seuil est estimé à 150 000 euros

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 900 k€
- **Programmation** : priorité

La réalisation des seuils de l'amont vers l'aval entre deux points durs semble la plus appropriée pour garantir un bon équilibre.

Une meilleure connaissance du couple érosions/atterrissements permettrait d'accélérer le rechargement en matériaux de certaines zones et ainsi aider le cours d'eau à stabiliser son profil en long. Les matériaux issus des extractions en amont du barrage seraient alors utilisés de façon appropriée.

Principe du rechargement des secteurs déficitaires avec les matériaux d'extraction de Vinça:

- localiser les zones en cours de comblement sur le profil en long
- identifier la granulométrie des dépôts
- recharger prioritairement en amont immédiat de la dépression en fonction du volume nécessaire calculé et laisser le cours d'eau s'équilibrer
- la période de rechargement doit se faire en début de période de crue.

### *III.1.1.2. Atterrissements*

Pour les zones d'atterrissements, le problème est tout autre.

Si l'atterrissement ne pose aucun problème du type déviation du lit mineur en direction d'un ouvrage, il doit être laissé en état. Une intervention sur sa végétation est possible afin de limiter sa fixation et de permettre un bon écoulement en crue.

Si l'atterrissement dérive le lit mineur vers des ouvrages (port, berge protégée), un remodelage peut être réalisé afin de permettre au lit de divaguer en période de crues communes. Là encore, sa végétalisation doit être prise en compte.

Les matériaux, qui forment ces atterrissements, ne doivent en aucun cas être prélevés car ils contribuent au transport solide en crue et alimenteront à terme les zones déficitaires.

Les atterrissements végétalisés doivent être étudiés différemment puisque la végétation croissante pourrait empêcher la mobilité de ces matériaux et créer des points durs susceptibles de dévier durablement les écoulements vers des zones à enjeux.





### III.1.2. Les zones d'expansion de crue

De nombreuses zones d'expansion de crue ont été coupées du lit mineur dans le but de les cultiver ou de les urbaniser. Les protections de type endiguement ne garantissent toute toutefois pas la disparition de ces zones, qui peuvent être réutilisées par les cours d'eau en période de forte crue, soit par rupture de digue, soit par déversement par-dessus ces dernières.

L'idée de restaurer des zones d'expansion de crue découle des principes suivants :

- plutôt que de limiter la capacité du cours d'eau en amont, contraint par ses digues, il faut restaurer des espaces d'expansion contrôlés et gérés, dans des secteurs où l'enjeu est faible et où l'endiguement du cours d'eau est injustifié.
- l'excédent du volume écoulé débordera donc préférentiellement dans des secteurs aménagés à cet effet et la ligne d'eau en crue au droit des zones sensibles s'abaissera.
- le risque de rupture de digue sera diminué compte tenu de la réduction de son linéaire mais surtout de la réduction des pressions exercées en crue sous l'effet d'une ligne d'eau trop élevée voire déversante.
- les crues communes seront efficacement écrêtées.
- les sols seront fertilisés au profit de cultures adaptées.
- localement, des digues en bordure de lit mineur pourront être supprimées pour être déplacées en bordure des zones d'expansion. Ceci permettra au cours d'eau de retrouver des espaces de divagation en dehors de son cloisonnement actuel. Il pourra alors se recharger naturellement en matériaux issus de son lit majeur.

En résumé, lorsque la vocation des terres le permet, ce type d'action devra être mené en priorité sur l'amont du bassin-versant.

Ceci est valable sur la Têt comme sur ses affluents.



### III.1.3. Gestion des crues des affluents

- Une ou des études complémentaires devront être menées sur les affluents afin de mieux les gérer.
- **Concernant la Basse**, la topographie du bassin-versant ne permet pas d'envisager la réalisation d'ouvrages écrêteurs.

Une zone naturelle d'expansion des crues a été identifiée en aval de Thuir. Son aménagement en zone artificielle d'expansion des crues demande la maîtrise du foncier et un remodelage approprié des terrains afin de lui donner son potentiel maximal en terme de volume.

- **Concernant le Boulès**, un projet de retenue collinaire a été envisagé dans le passé, pour l'instant sans aboutir.

La particularité du Boulès est de passer d'un relief accidenté sur lequel les précipitations peuvent générer des débits conséquents, à un relief de plaine avec un lit perché, duquel les débordements peuvent être fréquents lors de fortes crues. La crue de référence de cet affluent est aussi l'aiguât de 1940 avec un débit de l'ordre de 600m<sup>3</sup>/s à Bouleternère.

Pour cet affluent, il existe trois types de protections possibles, pouvant être associées ou non les unes aux autres.

- Le premier consiste en la réalisation d'un ouvrage écrêteur en amont de Bouleternère. Il permettra un abattement des débits avec une efficacité dépendant de l'occurrence de crue retenue par les décideurs.

Toutefois, en plus de dénaturer le site naturel, cet ouvrage pourrait, à l'image du barrage de Vinça, retenir tous les sédiments en provenance de l'amont, et générer des déséquilibres sur la partie aval du Boulès tels que des déchaussements d'ouvrages ou d'affouillements de berges. Ce choix apparaît donc techniquement possible mais à étudier très en détail compte tenu de l'expérience que l'on a sur la Têt.

- Le second consiste, comme sur la Têt, à restaurer des zones d'expansion de crues, en rive droite du Boulès, en aval de Bouleternère. Cette possibilité est la plus naturelle du point de vue morpho-dynamique mais implique encore une fois la maîtrise du foncier, dans un secteur où des Mas sont disséminés en nombre important.

- Le troisième consiste à créer une décharge du Boulès vers la Têt en aval de Bouleternère, au droit de l'inflexion vers l'Est qu'effectue le cours d'eau. Là encore, bien que la trajectoire soit idéale, diverses contraintes et enjeux humains sont présents avec la voie ferrée, la RN116 ainsi que des terrains privés.

La plaine du Boulès en est arrivée à un point où l'augmentation de sa population demande des mesures de protection contre les crues, qui sont paradoxalement difficilement applicables, compte tenu de cette même pression anthropique.

La réflexion doit être menée avec attention pour ne pas s'orienter vers une solution qui s'avérerait ingérable et irrémédiable pour cet affluent.

---

## IV. Valorisation du bassin-versant et réappropriation sociale du fleuve

---

### IV.1. Constat

Les collectivités, riverains et usagers renvoient majoritairement une image assez négative de l'état de leurs cours d'eau, qui alimente une forme de **désintéressement et de fatalisme** face aux perturbations de la qualité des eaux et à l'intense artificialisation des cours d'eau. En outre, l'aménagement de la RN 116 sur un long linéaire le long du fleuve apparaît logiquement comme un **rempart à sa fréquentation** et la déconnexion semble mal vécue.

Toutefois, les axes routiers aménagés en bord de Têt offrent également un premier aperçu sur le fleuve pour la population locale, ainsi que pour les touristes, l'hiver et l'été et génèrent ainsi un **enjeu en termes d'image avec un objectif fort en termes de valorisation du paysage**.

**La multiplicité des acteurs et une gestion des cours d'eau incombant à autrui** favorisent ce désintéressement.

Aussi, certaines communes se tournent-elles davantage vers **des milieux connexes** (étangs en marge du fleuve) pour redonner un attrait "aquatique" à leur territoire.

Enfin, si peu de sites bénéficient actuellement d'aménagements récréotouristiques le long du fleuve Têt et de ses principaux affluents, il n'en reste pas moins vrai que la multiplication des accès au fleuve constitue une demande forte. Il est ainsi formulé aujourd'hui une volonté de **réappropriation des cours d'eau** par leurs acteurs, et prioritairement au travers d'une valorisation du fleuve dans la **traversée urbaine de Perpignan qui illustre de façon emblématique l'interface homme / fleuve à l'échelle du bassin**.

### IV.2. Principes d'action

- La valorisation du bassin-versant et son image à travers les cours d'eau et les milieux naturels associés pourra trouver son application dans :
  - l'aménagement récréotouristique et l'entretien soigné de sites ponctuels en bord de cours d'eau,
  - la gestion environnementale des milieux fragiles d'intérêt écologique (boisements riverains de Pezilla et de l'embouchure),
  - l'amélioration ou la réalisation de passes à poissons sur les ouvrages hydrauliques constituant des obstacles à la circulation des poissons migrateurs sur la Têt,
  - la valorisation de la Têt dans la traversée urbaine de Perpignan,

- la découverte du patrimoine des canaux (canal des Corbères, canal d'Ille à la Fontaine Saint-Jules),
- l'intégration paysagère des cours d'eau,
- la création d'un chemin de randonnée longeant le fleuve de Vinça à la mer

■ S'inscrivant dans une démarche de gestion intégrée, la valorisation d'un linéaire ou d'un site en bord des cours d'eau communautaires devra prendre en compte a minima les trois critères suivants.

#### a) La valeur écologique

La valeur **patrimoniale** est déterminée par la rareté d'un biotope ou d'espèces animales et végétales qu'on peut y rencontrer. On se référera notamment aux documents inventaires ZNIEFF existants (Têt amont et Têt aval).

En l'absence de valeur patrimoniale forte (rareté d'un biotope ou d'espèces animales et végétales) sur le bassin, elle comprend essentiellement la **valeur fonctionnelle** qui résulte de l'utilisation qu'en font les animaux (site refuge, d'alimentation, de reproduction, de migration)

A ce titre, il convient de souligner que **la continuité des milieux** est un des éléments les plus importants pour le maintien d'un intérêt écologique (notion de maille ou de coulée verte).

#### b) La valeur paysagère

La sensibilité paysagère d'un site est fonction :

- de son intégration dans le paysage ambiant (zone d'où le site est perceptible),
- des unités paysagères qui la composent et de l'agrément qu'elles apportent à l'espace,
- de la prise en compte des points de vue, des éléments remarquables (patrimoine bâti...) et des éléments portant atteinte au site.

#### c) La valeur sociale

Elle dépend de l'agrément que le site apporte aux usages. Elle est généralement associée **aux loisirs et à la détente**, mais peut aussi avoir une dimension **pédagogique** lorsque le site est favorable à la découverte des richesses écologiques (classes d'eau par exemple).

En règle générale, dans le cas d'un **site peu modifié** par l'action humaine, on s'orientera vers un mode de gestion qui conserve son caractère naturel. Les interventions viseront à mettre en valeur l'intérêt écologique du site tout en minimisant les perturbations induites par l'homme (cas par exemple de la forêt alluviale de la Têt à Pézilla-la-Rivière, ainsi

qu'à l'embouchure). Dans le cas d'un **site déjà largement modifié** par les interventions humaines, on s'orientera vers un mode de gestion qui l'apparente davantage à un espace vert (cas de la Basse à Perpignan).

**N.B.** : La valorisation du fleuve et de ses affluents peut également s'appuyer de façon concomitante sur la mise en place **d'outils de protection et de gestion des milieux** (réserve naturelle volontaire, ...), détaillés au chapitre VI "Poursuivre la restauration de la qualité des milieux".

La création d'accès et de "lignes de vue" en bordure du fleuve devra être menée avec discernement et parcimonie afin de ne pas générer l'apparition de nouvelles décharges sauvages.

### IV.3. Principes d'entretien

Hormis pour les sites naturels peu modifiés à valeur patrimoniale, le traitement, essentiellement paysager, visera ponctuellement à donner un "aspect jardiné" pour lequel on utilisera préférentiellement des **espèces végétales locales inféodées au cours d'eau et non envahissantes** (proscrire les espèces exotiques invasives).

Le tableau suivant indique les modalités d'intervention à mener sur la **végétation riveraine** afin qu'elle contribue à la valeur écologique, paysagère et/ou sociale d'un site en bordure de cours d'eau.

Les projets de valorisation des berges devront prendre en compte les spécificités du patrimoine naturel et bâti existant et respecter la réglementation associée.

En particulier, les interventions menées à l'intérieur des **périmètres de protection** d'un patrimoine bâti devront être réalisées avec la plus grande précaution. **Toute découverte archéologique** fortuite devra être signalée dans les meilleurs délais au service régional de l'archéologie, au sein de la DRAC Languedoc-Roussillon.

**N.B.** : L'entretien des sujets morts sera mené avec discernement. Ils pourront en effet être conservés pour leurs rôles écologiques dès lors qu'ils ne seront pas susceptibles de générer des désordres hydrauliques ou mécaniques : arbres morts sur pied en retrait de berge servant d'abri ou de perchoir (oiseaux, chauve-souris, insectes, petits mammifères) et ne risquant pas de tomber dans le lit du cours d'eau et / ou de déstabiliser la berge ; bois mort dans le lit servant de cache (poissons, invertébrés aquatiques) ne risquant pas de former une embâcle en secteur sensible d'un point de vue hydraulique (enjeux humains forts à protéger, ...).

| Valorisation des bords des cours d'eau du bassin de la Têt  |   |  |
|---|---|--|
| Valeur écologique   | Valeur paysagère  | Valeur sociale   |
| <i>Contribution de la végétation</i>  |   |  |
| <p>Interconnexion entre les mosaïques d'habitats.</p> <p>Milieu naturel <b>riche ou rare</b>.</p> <p>Milieu <b>fonctionnel</b> (refuge, reproduction, alimentation, migration)</p> <p>Réservoir pour coloniser le milieu en végétaux indigènes</p>  | <p>Agrément visuel de l'espace.</p> <p>Mise en valeur des éléments remarquables.</p> <p>Écran végétal masquant des éléments indésirables.</p>   | <p>Agrément des usages.</p> <p>Élément de réponse à un besoin d'espace vert ("poumon vert", "coulée verte").</p> <p>Élément pédagogique.</p> <p>Élément récréotouristique</p>  |
| <i>Les formations végétales à privilégier</i>   |   |  |
| <p>Végétation <b>pluristratifiée</b> et <b>dense</b> garantissant la tranquillité de la faune et constituant un "réservoir" de recolonisation spontanée.</p>  | <p>Végétation arbustive et arborescente en <b>rideau</b> délimitant les espaces, ou <b>souignant</b> le bord du cours d'eau.</p>  | <p>Végétation <b>herbacée</b> dans les zones de passage et de fréquentation ou facilitant l'accès au cours d'eau.</p> <p>Végétation arbustive et arborescente en <b>bosquets</b> ou en <b>rideau</b> créant des ombrages ou délimitant les chemins.</p>  |
| <i>Exemples d'interventions adaptées</i>  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Débroussaillage sélectif</b> visant à conserver des buissons et touffes d'herbacées autochtones.</li> <li>- Conserver des sujets morts servant d'abri ou de perchoirs.</li> <li>- Protéger les milieux les plus riches ou les plus rares.</li> <li>- Gérer le maximum d'espaces de manière extensive.</li> <li>- Garder un équilibre entre milieux boisés et milieux ouverts.</li> <li>- Favoriser la présence de franges et de lisières.</li> <li>- Conserver les haies et les bosquets existants.</li> <li>- Conserver ou rétablir les liaisons avec les milieux environnants, afin d'éviter l'isolement.</li> <li>- Limiter les dérangements.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Débroussaillage par éclaircies</b> des strates arbustives.</li> <li>- Élagage des organes morts et étêtage.</li> <li>- Conservation des sujets sains et beaux.</li> <li>- Dégagement des lignes de vue.</li> <li>- Plantation en harmonie avec les unités paysagères du cadre dans lequel s'inscrit le site.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Débroussaillage par élimination des strates arbustives</b> sous condition d'un entretien fréquent ultérieur.</li> <li>- Fauchage des herbacées.</li> <li>- Élagage des branches basses.</li> <li>- Délierrage jusqu'à 2 m de haut.</li> <li>- Abattage des arbres menaçant la sécurité du public.</li> <li>- Plantation en harmonie avec les usages pratiqués.</li> <li>- Enlèvement des déchets, bois morts et embâcles</li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Prévoir la réhabilitation de sites les plus fréquentés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- revégétalisation des zones en herbes piétinées</li> <li>- retraitement sanitaire,</li> <li>- replantation en remplacement des ligneux mutilés.</li> </ul> </div> |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Utiliser le plus souvent possible des espèces indigènes, adaptées aux conditions locales et facilitant l'intégration du site dans son environnement.</p> </div>  |   |  |

#### IV.4. Aménagements piscicoles

Dans le cadre du Plan Migrateur, la Têt a été **classée de faible intérêt pour les poissons migrateurs en l'état actuel**, du fait notamment des multiples seuils faisant obstacle à la circulation piscicole, de l'appauvrissement du lit (déficit en granulats) et de la pollution des eaux (rejet de la station d'épuration de Perpignan,...).

Le fleuve abrite néanmoins **l'anguille** avec une population dominant le peuplement piscicole au niveau de Perpignan et une population bien représentée au niveau de Néfiach selon les résultats des pêches électriques réalisés en 2003 par SIEE.

En outre, la présence de l'alose n'est pas à exclure bien que non confirmée par ces inventaires.

Il conviendra dans un premier temps de **préciser les potentialités et les sites de frai** pour les différentes espèces migratrices et en particulier pour l'alose : diagnostic prévu prochainement dans le cadre du Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion Piscicole (PDPG).

Sur la base de ces éléments, des aménagements pourront être réalisés au droit des ouvrages pour **la restauration de la circulation piscicole**.

Il a ainsi été inventorié sur la Têt de la mer au barrage de Vinça un total de **7 ouvrages hydrauliques constituant des obstacles infranchissables permanents ou temporairement à la circulation piscicole**.

En situation actuelle, le fleuve est ouvert aux poissons migrateurs sur une distance de 2,5 km depuis l'embouchure. La levée de ces 7 obstacles ouvrirait le fleuve sur 45 km.

Le tableau ci-dessous rassemble l'ensemble des obstacles, le linéaire ouvert cumulé dans le cas de leur levée et le phasage proposé dans le schéma global pour l'aménagement de passes à poissons.

Il convient de souligner que **l'aménagement de tels ouvrages ne constitue pas une priorité du schéma**.

En termes de gain de linéaire ouvert, à noter plus particulièrement :

- le pont de la RD 11, au niveau du tronçon 6 de la Têt, qui permettrait un gain de 19 km,
- le gué de Néfiach au niveau du tronçon 2 de la Têt, qui permettrait un gain d'environ 12 km.

## Restauration de la circulation piscicole sur le fleuve Têt

| Obstacles levés de la mer jusqu'au barrage de Vinça | Linéaire ouvert cumulé jusqu'à l'obstacle suivant | tronçon du fleuve | Phasage    |
|---|---|-------------------|------------|
| -   | 2,5 km  | -                 | -          |
| Pont RD 11  | 21,5 km   | T6                | priorité 4 |
| Seuil aval du pont du Soler (S8)                    | 22,5 km   | T3                | priorité 4 |
| Seuil aval de la confluence du Castelnou (S7)       | 26,6 km   | T3                | priorité 4 |
| Seuil S6  | 27,8 km   | T3                | priorité 4 |
| Seuil S6  | 31,1 km   | T2                | priorité 5 |
| Gué de Néfiach (S2)                                 | 45 km   | T2                | priorité 5 |

#### IV.5. Projet de création d'un chemin de bord de Têt

##### ■ Contexte et motivations

Le projet de création d'un cheminement le long du fleuve Têt depuis l'aval de Vinça jusqu'à la mer est évoqué depuis plusieurs années mais jamais encore en voie de concrétisation.

En particulier, un chemin continu dans la coulée verte de la Têt offrirait une multitude d'opportunités pour favoriser la découverte du fleuve, sa valorisation paysagère ainsi que l'amélioration des accès aux berges.

Ce projet s'inscrit donc parfaitement dans une volonté de réappropriation sociale du fleuve et constitue un enjeu stratégique dans un département où le tourisme est devenu une activité économique primordiale qui le classe parmi les premiers en France.

## **Planche 5 Cheminement le long du fleuve**

## ■ Démarche à envisager

Avant toute action d'aménagement, il conviendra de s'assurer de l'adhésion au projet du plus grand nombre d'acteurs. Cette phase préalable de consultation pourra s'appuyer sur la réalisation d'une **pré-étude de faisabilité** qui devra porter sur les éléments :

- techniques : continuité du tracé par rapport aux contraintes topographiques, types d'aménagement nécessaires...,
- social : positionnement des riverains par rapport au projet, perception des acteurs,
- foncier : acquisition de terrains, conventionnement,
- financier.

A priori, ce chemin serait destiné à la fréquentation d'un large public piéton et/ou cycliste, voire selon opportunité, pour les engins liés aux travaux de restauration et d'entretien du fleuve ou de défense contre les incendies. Son aménagement serait conçu de la manière la plus discrète et la plus économique possible, en particulier en amont de Perpignan.

## IV.6. Principe d'aménagement d'une aire de détente ou de pique-nique

■ Ces aménagements ont pour but de **cibler les sites** présentant un fort potentiel récréotouristique favorables à la **découverte du cours d'eau** auprès du public (zones naturelles et touristiques). Dans le cadre de ce schéma, 6 sites ont été identifiés dont 4 en bord de Têt, 1 sur le Boulès et 1 sur la Basse.

### ■ Ameublement

- Privilégier le mobilier rustique : bancs et tables en bois.
- Il est possible de construire le mobilier sur place ; cette solution, moins coûteuse, donne des aménagements très rustiques, qui peuvent être originaux et pleins de charme. Le recours à des matériaux du pays est également envisageable.
- Prévoir des corbeilles de propreté en nombre suffisant ; choisir des coloris qui s'intègrent bien avec le décors végétal : couleur bois ou vert.
- Barbecue éventuel : à construire de préférence dans une zone peu ventée, à l'abri d'une haie végétale orientée perpendiculairement au vent dominant ; à protéger par une cage maçonnée. **On proscrit ce type d'aménagement dans les zones sensibles aux incendies (milieu forestier, espace classé boisé).**

## ■ Entretien

Cet aspect est tout à fait essentiel ; **le comportement des touristes de passage sur les aires aménagées est directement influencé par leur état d'entretien.**

Les aires doivent :

- soit être intégrées aux circuits de ramassage des ordures ménagères des communes, lorsqu'elles ne sont pas trop éloignées des réseaux de collecte,
- soit faire l'objet d'un ramassage et d'un entretien spécifique, sous la responsabilité du maître d'ouvrage de l'aménagement.

La fréquence de passage pour les opérations d'entretien doit être au minimum d'une fois par semaine en saison estivale, mais doit pouvoir être augmentée en fonction de la fréquentation de chaque site et de sa vitesse de dégradation.

Une remise en état complète (débroussaillement, nettoyage, enlèvement des bois morts et des dépôts déversés par les crues) est nécessaire avant l'ouverture de la saison touristique.

---

## V. Gestion de la ressource

---

Cette thématique s'inscrit en marge du domaine d'action du schéma global de la Têt. Celui-ci propose néanmoins trois axes d'orientation pour une gestion de la ressource en faveur d'une harmonisation usages – vie aquatique :

- poursuivre la mise à jour et l'approfondissement des connaissances ;
- rechercher une gestion optimale et concertée de la ressource,
- assurer la protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable.

En particulier, le schéma suggère la réalisation :

- d'une étude de définition d'un **débit biologique**, satisfaisant la vie piscicole, à mener sur l'ensemble du fleuve,
- une étude **bilan hydraulique des canaux** (entrée, perte, restitution) qui concerne particulièrement la Têt du barrage de Vinça à Perpignan,
- une étude des **échanges nappes – rivières** (sens de drainage, quantification) qui concerne essentiellement la Têt du gué de Néfiach à l'aval.

(voir fiches détaillées ci-après)

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE - INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                |  |
|------------|----------------|--|
| <b>Têt</b> | <b>Général</b> |  |
|------------|----------------|--|

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Coût estimatif : 100 k€</b> |
|-------------------|--------------------------------|

**Communes** : Riveraines du fleuve Têt

**Objectif** : Recherche du débit biologique minimum.

■ **Constat**

Dans le secteur d'étude, la Têt présente :

- des potentialités **salmonicoles** dominantes du barrage de Vinça à Ille-sur-Têt (zone à truites),
- des potentialités **cyprinicoles** dominantes d'Ille-sur-Têt à la mer (zone à barbeaux).

L'ensemble du linéaire est soumis à des pressions sur la ressource qui peuvent se traduire par des débits insuffisants pour satisfaire la vie aquatique.

■ **Nature des travaux**

Il s'agit de **définir le débit biologique minimum nécessaire au bon développement et à la reproduction des espèces composant le peuplement piscicole** du fleuve (réalisation complète du cycle biologique).

La démarche sera basée sur la réalisation d'une étude scientifique par la **méthode dite des microhabitats, qui devra être adaptée aux différentes typologies du fleuve.**

Cette méthode couple une modélisation de l'habitat à des courbes de préférence des espèces piscicoles cibles et permet ainsi d'établir une relation entre augmentation de débit d'une part, et augmentation des surfaces potentiellement utilisables par les poissons d'autre part.

Les analyses devront être menées par sous-secteurs compris entre les principaux ouvrages hydrauliques (barrage de Vinça, les 8 canaux majeurs), soit *a minima* 8 stations de mesure.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 100 k€
- **Programmation** : priorité 1

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                |  |
|------------|----------------|--|
| <b>Têt</b> | <b>Général</b> |  |
|------------|----------------|--|

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Coût estimatif : 180 à 1 260 k€</b> |
|-------------------|--|

**Communes** : Sous bassin versant

**Objectif** : Bilan hydraulique des canaux et échanges nappes - rivières.

■ **Constat**

Le bassin de la Têt se caractérise par un très important réseau de canaux qui représente le principal préleveur des eaux du fleuve et susceptible d'affecter les milieux aquatiques en situation de pénurie.

La mise en place d'une gestion optimale de la ressource en faveur d'une harmonisation usages – vie aquatique nécessite une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique des principaux canaux agricoles aménagés entre le barrage de Vinça et la mer.

■ **Nature des travaux**

En 2003, l'ADASIA en partenariat avec l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture a réalisé une étude – bilan hydraulique pour le canal de Corneilla.

Il est ainsi proposé de réaliser des études similaires sur les 7 autres principaux canaux.

Chaque étude consiste à :

- quantifier les flux hydrauliques durant une saison d'irrigation,
- évaluer la répartition des volumes : cultures, retour aux eaux superficielles / échanges avec la nappe souterraine.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

● **Maître d'ouvrage pressenti** :

● **Évaluation du coût** : 180 à 1 260 k€ incluant l'équipement des 7 canaux et le suivi pendant 13 mois ainsi que l'équipement des parcelles et le suivi de l'irrigation

● **Programmation** : priorité 1

---

## VI. Poursuivre la restauration de la qualité des milieux

---

### VI.1. Supprimer les dépôts

La présence de dépôts de détritiques et de décharges sauvages sur les berges des cours d'eau, notamment en bord de Têt, implique la réalisation de campagnes de nettoyage des cours d'eau que l'on pourra mener conjointement avec les travaux sur la végétation.

Ces actions s'accompagneront d'une démarche de sensibilisation des riverains et personnes fréquentant les cours d'eau afin de pérenniser le bénéfice des efforts investis.

Enfin, le suivi de l'état d'avancement des procédures de réhabilitation des anciennes décharges sera mené en collaboration avec les acteurs de la gestion des déchets.

### VI.2. Améliorer l'assainissement et les rejets

Sur la base du diagnostic des cours d'eau, ce schéma propose des **recommandations** visant à orienter les schémas d'assainissement sur les rejets ou secteurs polluants.

En particulier, les performances des **systèmes d'épuration collectifs** pour certaines communes restent insuffisantes (réseau, station). La réduction de ces foyers de pollution apparaît donc **prioritaire** et concerne Perpignan, Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer, Millas, Saint-Félicien-d'Amont, Saint-Félicien-d'Avall, Corneilla-la-Rivière. Pour la plupart, des actions sont engagées ou en projet dont il conviendra de suivre l'état d'avancement et l'efficacité.

Il est recommandé la poursuite des opérations de conseil et de contrôle des systèmes d'assainissement autonome, **en priorité en bord de cours d'eau**.

Il conviendra en outre de réduire la **pollution industrielle** générée par trois principaux industriels : la distillerie Roussillon Aliments de la Catalane sur la Têt, la chocolaterie CEMOI et la cave des Vignerons Catalans sur la Basse.

Enfin, il sera nécessaire de procéder à une caractérisation des multiples rejets suspects d'origine inconnue, en particulier sur la Têt et la Basse à Perpignan.

## VI.3. Prise en compte des outils de protection et de gestion des milieux

Sont présentés ci-après quelques outils de protection et de gestion parmi les plus appropriés au contexte du bassin de la Têt.

### VI.3.1. Les Espaces Boisés Classés

Il est recommandé de maintenir les boisements (existants ou à créer) pour leur qualité écologique, paysagère, leur rôle de filtre, de stabilisation des berges et d'équilibre des espaces fluviaux.

Pour cela, les communes disposent, au travers des Plans Locaux d'Urbanisme, de moyens de gestion et de regard avec l'inscription au zonage des boisements à conserver, en **espaces boisés classés (EBC)**.

Les principaux effets du classement en EBC sont :

- l'interdiction de tout changement d'affectation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements,
- toute coupe ou tout abattage d'arbres et soumis à autorisation du maire (PLU approuvé) ou du préfet (PLU rendu public). Les enlèvements d'arbres morts et de chablis restent autorisés.

Ce classement est susceptible de concerner **l'ensemble du corridor** de la Têt.

### VI.3.2. Les Espaces Naturels Sensibles d'Intérêt Général

La politique des Espaces Naturels Sensibles permet au **département** d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de **protection, de gestion et d'ouverture au public** de ces espaces.

La gestion de cet espace peut être confiée à une personne publique ou privée compétente (association de protection de la nature, ...).

A titre d'exemple, la réserve de Nyer a été classée en ENSID en 2004 par le département et fait l'objet d'un plan de gestion.

### VI.3.3. Les Réserves Naturelles Volontaires

Cet outil concerne des propriétés privées dont la faune et la flore sauvages présentent un intérêt particulier sur le plan **scientifique et écologique**.

A l'initiative du propriétaire, personnes physiques ou morales, un dossier scientifique et un projet de réglementation sont joints à la demande d'agrément adressée au Préfet du département.

**N.B.** : La procédure de mise en Réserve Naturelle Volontaire est rapide et permet la protection d'un milieu en utilisant une opportunité locale.

Sont susceptibles d'être inscrites en Réserve Naturelle Volontaire :

- la forêt alluviale de Pézilla-laRivière, site à **potentialités écologiques et récréotouristiques** abritant des habitats diversifiés (saussaie, galerie de peupliers...),
- la ripisylve à l'embouchure de la Têt (communes de Sainte-Marie et Canet) constituée d'un ancien bras et susceptible d'abriter une **avifaune d'intérêt patrimoniale** (gravelot, héron bihoreau, faucon hobereau, ...).

---

## VII. Animation - Communication - Sensibilisation

---

■ Les actions de communication autour du schéma global de la Têt sont essentielles pour amorcer la démarche, mettre en œuvre les actions et pérenniser les efforts engagés.

Le succès de nombreuses opérations, notamment liées aux abords du cours d'eau, dépendra de la bonne compréhension des interventions préconisées et du degré d'association, passive ou active, des riverains et principaux usagers.

Il sera recherché une **appropriation active** du schéma par la majorité des acteurs du bassin.

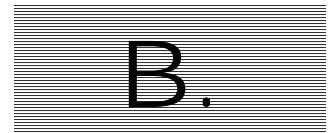
■ On distinguera trois niveaux d'intervention :

- mise en œuvre du schéma,
- actions de communication pour une gestion à moyen terme,
- actions de communication dans le cadre de démarches concomitantes (animations halieutiques, classes d'eau...).

Le principe repose sur :

- **l'organisation de réunions**, animées par le chargé de mission de la structure globale (voir volet C). Il est essentiel que les informations soient bien accessibles pour des non-spécialistes (réglementation, gestion des milieux naturels patrimoniaux, espèces végétales adaptées...) ; cibles visées : acteurs de l'eau / riverains ;
- **un document de type plaquette**, qui résume l'intervention et qui laisse une trace écrite aux participants ; cibles visées : large population ;
- la réalisation de **chantiers pilotes** de protection de berge par génie végétal ; cibles visées : acteurs de l'eau / riverains ;
- l'organisation et l'animation de **programmes pédagogiques** abordant les thèmes de l'eau ; cibles visées : en particulier les enfants.

Les actions de communication doivent débuter dès la mise en œuvre du schéma et **en préalable à l'enquête publique nécessaire à la Déclaration d'Intérêt Général. La priorité est donc 1**. Le coût est estimé à **5 000 € HT** pour l'organisation des manifestations, la réalisation des supports de communication et leur diffusion.



# DEFINITION DES ACTIONS ET INTERVENTIONS PAR TRONÇON

*L'ensemble des cartographies localisant les interventions programmées dans le cadre du schéma d'aménagement des cours d'eau communautaires est rassemblé dans le document Phase III Planches graphiques*

| <b>Rivière : T Ê T</b>  |   | TRONÇON<br>1/6                |
|---|---|-------------------------------|
| TRONÇON   |   |                               |
| Barrage de Vinça  | Sortie des gorges de la Guilera                   |                               |
| <b>Communes riveraines :</b> <span style="margin-left: 100px;"><b>Linéaire :</b> 2,5 km</span><br><span style="margin-left: 100px;">Rodes, Bouleternère, Ille-sur-Têt</span>  |   |                               |
| Objectifs   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
| Restauration –<br>entretien   | Restaurer   | +                             |
|   | Entretenir  | +++                           |
| Qualité des eaux  | Rejets à recenser                                 | –                             |
|   | Épuration à améliorer                             | –                             |
| Ressource   | Débit biologique à définir                        | ++                            |
|   | Bilan hydraulique des canaux                      | ++                            |
|   | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | –                             |
| Hydraulique   | Confortement d'ouvrage                            | -                             |
|   | Protection de berge                               | -                             |
|   | Zones d'expansion                                 | -                             |
|   | Gestion des atterrissements                       | +                             |
|   | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation  | Espace à valoriser                                | ++                            |
|   | Aménagement piscicole                             | –                             |
|   | Dépôts à supprimer                                | +                             |
| <b>PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON</b>   |   |                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tronçon en gorge : accès limité et dangereux.</li> <li>• Attrait paysager et piscicole.</li> <li>• Influence du barrage de Vinça sur l'hydromorphologie.</li> <li>• Prélèvements pour l'irrigation.</li> </ul> |   |                               |

TÊT

Tronçon 1/6

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

| Intervention                                | Localisation                                 | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
|---|--|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Intervention de restauration non nécessaire | Gorges                                       | 3 500 ml          | –   |          | 3 ans                 |
| Amélioration des boisements                 | Ponctuel                                     | 1 500 ml          | 10 k€                                       | 3        | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts                       |  |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Entretien paysager                          | Aire de pique-nique (point particulier n° 1) |                   | 1,5 k€                                      | 1        | 1 an                  |
| Valorisation paysagère                      | Sentier balisé (point particulier n° 2)      |                   | 1,5 k€                                      | 1        | 1 an                  |
| Aménagement sentier touristique             | Canal de Corbère (point particulier n° 3)    |                   | ND  | 1        | 1 an                  |

TÊT

Tronçon 1/6

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Restauration et entretien des cours d'eau

● 3 500 ml. Dans les secteurs en gorges difficiles d'accès et présentant des boisements de berge dans un état globalement satisfaisant, il n'est pas préconisé d'opérations de restauration des boisements. En revanche, on mettra en œuvre des campagnes d'entretien régulier mais non systématique de fréquence 3 ans visant à éviter les **bouchons hydrauliques** et à limiter les **apports de bois**.

● 1 500 ml. Ponctuellement, des opérations de rattrapage d'entretien sont nécessaires pour limiter les apports de bois par élimination des gros bois couchés dans le lit ou en berge susceptibles d'être mobilisés par les hautes eaux, rééquilibrage ou abattage des arbres en berge menaçant de tomber (peupliers de haut jet, robiniers).

● **L'entretien pluriannuel** sera ciblé sur la prévention à la formation de bois morts, avec une fréquence de 3 ans.

## ■ Valorisation

Les deux dépôts de détritiques recensés en rive droite seront éliminés à l'occasion des campagnes de restauration-entretien.

La valorisation du tronçon à fort potentiel récréotouristique peut trouver son application dans la réalisation des trois projets suivants :

- T1-1 Entretien soigné de l'aire de pique-nique en rive droite
- T1-2 Valorisation paysagère du chemin de randonnée balisé longeant la Têt en rive gauche amont du pont de Rodès
- T1-3 Aménagement et entretien du sentier panoramique longeant le canal de Corbère en surplomb de la Têt en aval rive droite du pont de Rodès.

## ■ Gestion de la ressource

Ce tronçon est concerné par :

- l'étude de définition d'un débit biologique satisfaisant la vie piscicole,
- l'étude bilan hydraulique des canaux (entrée, perte, restitution), notamment au niveau du canal de Corbère.

Ces études, qui s'inscrivent dans une démarche globale à l'échelle du bassin-versant, sont détaillées dans le premier volet de ce document.

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 1/6</b> | <b>Point particulier 1</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Coût estimatif : 1,5 k€</b> |
|-------------------|--------------------------------|

**Commune** : Rodès

**Objectif** : entretien soigné de l'aire de pique-nique.

■ **Constat**

Une aire de pique-nique a été aménagée en bordure de la rive droite de la Têt qui s'écoule en contrebas.

Sa situation dans ce secteur de gorges confère à ce site un attrait touristique important qui mérite d'être valorisé.

■ **Nature des travaux**

Le site bénéficiera d'un entretien régulier et soigné, axé sur le nettoyage et la maintenance des équipements mis en place (table, bancs, barbecue).

En complément, on pourra inviter à contempler le chêne blanc, curiosité botanique (sujet d'âge vénérable, espèce typique des forêts ripicoles méridionales) située à proximité de l'aire de pique-nique, par la mise en place d'un panneau de signalisation.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 1,5 k€
- **Programmation** : priorité 1

## **Planche 6    Espaces à valoriser**

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 1/6</b> | <b>Point particulier 2</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Coût estimatif : 1,5 k€</b> |
|-------------------|--------------------------------|

**Commune** : Rodès

**Objectif** : valorisation paysagère du sentier balisé

■ **Constat**

Un sentier balisé surplombe la Têt en rive gauche, dans le secteur des gorges. Il est susceptible d'offrir des vues panoramiques de grande qualité paysagère sur ce site.

A noter que ce sentier emprunte une piste destinée à la défense contre les incendies (VDCF).

■ **Nature des travaux**

Un entretien particulièrement soigné est préconisé le long de ce sentier. On effectuera notamment en quelques points ciblés des interventions sur la végétation présente afin de dégager les lignes de vue vers la rivière depuis le chemin balisé.

**La fonction première de VDCF devra être systématiquement respectée.**

Le sentier traversant en partie des terrains privés, on sollicitera au préalable un conventionnement avec les riverains pour l'accès au sentier et les actions d'entretien associées.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 1,5 k€
- **Programmation** : priorité 1

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 1/6</b> | <b>Point particulier 3</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                            |
|-------------------|----------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Coût estimatif : ND</b> |
|-------------------|----------------------------|

**Commune** : Rodès

**Objectif** : aménagement touristique du sentier du canal de Corbère.

■ **Constat**

Les canaux à vocation agricole constituent indéniablement un des principaux éléments du patrimoine local. Le canal de Corbère présente en outre un intérêt touristique particulier car il s'inscrit ici dans le secteur des gorges de la Têt, offrant une forte qualité paysagère.

Un sentier destiné à l'entretien du canal surplombe la rivière et offre des vues panoramiques de grand intérêt.

■ **Nature des travaux**

L'affectation d'une vocation touristique au sentier actuel impliquera des aménagements de restauration et de sécurisation de la piste existante (élargissement localisé éventuel du gabarit du chemin, installation de barrières de protection...), ainsi que la mise en place d'un entretien régulier du chemin de randonnée.

**Ce projet devra être au préalable affiné et validé par l'ensemble des acteurs concernés.**

On veillera notamment à préciser les responsabilités en jeu (étude en cours portée par le Pays Terre Romane). Une large concertation sera organisée, en particulier avec l'ASA concernée.

**La fonction agricole première du canal devra être respectée.**

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : non défini
- **Programmation** : priorité 1

|                                 |                              |                |
|---------------------------------|------------------------------|----------------|
| <b>Rivière : T Ê T</b>          |                              | TRONÇON<br>2/6 |
| TRONÇON                         |                              |                |
| Sortie des gorges de la Guilera | Confluence avec la Coumelade |                |

**Linéaire :** 15,2 km **Pente moyenne :** 0,5 %  
**Communes riveraines :** Ille-sur-Têt, Néfiach, Millas, Corneilla-la-Rivière, Saint-Félicien-d'Amont

| Objectifs                   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Restauration –<br>entretien | Restaurer   | ++                            |
|                             | Entretien   | ++                            |
| Qualité                     | Rejets à recenser                                 | –                             |
|                             | Épuration à améliorer                             | +                             |
| Ressource                   | Débit biologique à définir                        | ++                            |
|                             | Bilan hydraulique des canaux                      | ++                            |
|                             | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | ++                            |
| Hydraulique                 | Confortement d'ouvrage                            | ++                            |
|                             | Protection de berge                               | +                             |
|                             | Zones d'expansion                                 | +                             |
|                             | Gestion des atterrissements                       | ++                            |
|                             | Stabilisation du lit                              | ++                            |
| Valorisation                | Espace à valoriser                                | ++                            |
|                             | Aménagement piscicole                             | ++                            |
|                             | Dépôts à supprimer                                | ++                            |

#### PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON

- Tronçon longé par la RN 116 en rive droite.
- Influence du barrage de Vinça, des anciennes activités extractives et de la digue de la RN 116 sur l'hydromorphologie.
- Incision du lit (Pliocène) et fragilisation des aménagements (seuils, digues). Nombreux atterrissements
- Attraites naturels et récréotouristiques (ripisylve, milieux connexes)
- Rejets polluants (station d'épuration de Millas).
- Entretien inadapté de la végétation dans le lit et nombreux déchets.

TÊT

Tronçon 2/6

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

| Intervention                                  | Localisation   | Linéaire de berge           | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
|---|--|-----------------------------|---|----------|-----------------------|
| Intervention de restauration non nécessaire   | amont  | 3 500 ml                    | –   |          | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts                         |  |                             | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Nettoyage raisonné                            |  | 24 000 ml                   | 36 k€                                       | 3        | 3 ans                 |
| Amélioration de la ripisylve                  | ponctuel amont et aval seuil de Néfiach                        | 2 700 ml                    | 11 k€                                       | 3        | 3 ans                 |
| Scénario n° 2 : Reconstitution de boisement   | ponctuel le long de la RN 116                                  | 2 300 ml                    | 18,5 k€                                     | 3        | 3 ans                 |
| Entretien soigné                              | Fontaine Saint Jules (point particulier n° 1)                  |                             | 1,5 k€                                      | 2        | 1 an                  |
| Entretien soigné                              | Les Orgues (point particulier n° 2)                            |                             | 1,5 k€                                      | 2        | 1 an                  |
| Plan de gestion environnemental               | amont pont d'Ille (point particulier n° 3)                     |                             | 10 k€                                       | 2        | à définir             |
| Entretien soigné                              | aval seuil de Néfiach (point particulier n° 7)                 |                             | 1,5 k€                                      | 2        | 1 an                  |
| Aménagement de 3 passes à poissons            | à Néfiach, Millas et St-Féliu d'Amont (point particulier n° 6) |                             | 220 à 365 k€                                | 5        |                       |
| Aménagement d'une zone d'expansion de crue    | amont seuil Néfiach (point particulier n° 4)                   |                             | 75 k€                                       | 1        |                       |
| Confortement de seuil                         | seuil de Néfiach (point particulier n° 5)                      |                             | 150 k€                                      | 1        |                       |
| Aménagement de 2 seuils stabilisateurs du lit | entre Néfiach et Millas (point particulier n° 8)               |                             | 400 k€                                      | 1        |                       |
| Reprise de protection de berge                | digue en aval seuil de Néfiach (point particulier n° 9)        | Voir point particulier n° 8 | Inclus dans point particulier n° 8          | 1        |                       |
| Gestion des atterrissements                   | prise d'eau AEP Perpignan (point particulier n° 10)            |                             | 15 k€                                       | 1        |                       |

TÊT

Tronçon 2/6

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Restauration et entretien des cours d'eau

- **24 000 ml.** Sur la majeure partie du tronçon, un **nettoyage raisonné** sera axé sur l'élimination des dépôts sauvages (déchets domestiques ou agricoles, gravats...).
- **2 700 ml.** Ponctuellement, au droit de la peupleraie en amont du seuil de Néfiach et en aval immédiat rive gauche, des opérations d'amélioration de la ripisylve porteront sur le rééquilibrage et l'abattage d'arbres menaçant de tomber (peupliers).
- **L'entretien pluriannuel** sera ciblé sur le maintien d'un cordon ligneux équilibré, avec une fréquence de 3 ans.

Un effort particulier de diffusion de conseils techniques sera conduit auprès des équipes d'entretien pour une gestion du lit plus respectueuse de l'environnement (proscrire le débroussaillage systématique), en particulier sur **le site d'intérêt faunistique et floristique en amont du pont d'Ille-sur-Têt** (voir point particulier n° 3)

⇒ Voir principes de gestion des atterrissements.

## ■ Hydraulique

- Aménagement d'une zone d'expansion de crue en rive gauche de la Têt en amont du seuil de Néfiach
- Confortement du seuil de Néfiach avec création d'épis en rive droite et gauche pour recentrer les écoulements
- Création de deux seuils de stabilisation du lit de la Têt, jouant aussi le rôle de reprise de protection de berge de la RN 116 sur deux secteurs sensibles
- T2-10. Au niveau de la prise d'eau AEP de la ville de Perpignan, il est préconisé de limiter la fixation de l'atterrissement par la végétation ligneuse susceptible de favoriser l'érosion de la digue en rive droite. On procédera de façon **partielle** à un essartement (arrachage de la végétation arborée, et à une scarification de la croûte superficielle afin de faciliter la remobilisation de l'atterrissement.

## ■ Valorisation

Les **nombreux dépôts sauvages** présents en berge seront éliminés à l'occasion des campagnes de restauration-entretien.

La réappropriation sociale du fleuve pourra se concrétiser sur ce tronçon au travers de la réhabilitation ou de la valorisation des aires de détente existant à proximité de la Têt, mais parfois dans un état d'abandon ou peu en lien avec le fleuve.

TÊT

Tronçon 2/6

- T2 – 1 : entretien soigné de la Fontaine St-Jules,
- T2 – 2 : valorisation de la Têt au niveau de l'aire de détente des Orgues,
- T2 – 3 : réhabilitation de l'aire de pique-nique à l'aval du seuil de Néfiach.

La valorisation du milieu pourra en outre trouver son application dans la préservation des mosaïques d'habitat et la restauration de la circulation piscicole, sous forme de :

- T2 – 3 : mise en place d'un plan de gestion environnementale,
- T2 – 6 : aménagement de trois passes à poissons.

### ■ Qualité des eaux

Les efforts de réduction de la pollution porteront en particulier sur les dysfonctionnements du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de Millas (eaux parasites et by-pass).

### ■ Gestion de la ressource

Ce tronçon est concerné par :

- l'étude de définition d'un débit biologique satisfaisant la vie piscicole,
- l'étude bilan hydraulique des canaux (entrée, perte, restitution), notamment au niveau du canal de Néfiach – Millas,
- l'étude des échanges nappes/rivière (sens de drainage, quantification,...).

Ces études, qui s'inscrivent dans une démarche globale à l'échelle du bassin-versant, sont détaillées dans le premier volet de ce document.

## SCÉNARIO 2

**2 300 ml.** Ponctuellement, en pied de la digue de la RN 116 des opérations de reconstitution de boisements seront menées sur les linéaires dépourvus de cordon ligneux équilibré, selon un triple objectif : 1) confortement de berge ; 2) reconstitution d'une ripisylve naturelle ; 3) intégration paysagère des infrastructures existantes (RN 116 et digue) :

- 1) confortement de berge, par recréation d'une armature végétale à partir d'espèces à fort réseau racinaire, en privilégiant les espèces buissonnantes en pied de berge (saule) et un mélange d'espèces arbustives et arborées en haut de berge (frêne, saule)
- 2) reconstitution d'une ripisylve pseudo naturelle par sélection d'espèces indigènes et élimination des espèces indésirables (canne, buddleia...)
- 3) confortement paysager par formation d'un écran végétal masquant la digue et la RN 116 depuis le lit du fleuve.

Cette opération devra être couplée aux opérations de rattrapage d'entretien afin de récupérer à moindre frais les matériaux vivants.

⇒ Voir principes d'intervention type.

**FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE****TET****Tronçon 2/6****Point particulier 1****Priorité 2****Coût estimatif : 1,5 k€****Commune** : Ille-sur-Têt**Objectif** : entretien soigné de l'aire de pique-nique de la Fontaine St-Jules**■ Constat**

La fontaine Saint-Jules, située en retrait de la Têt, bénéficie d'un aménagement récréotouristique et de découverte du patrimoine Eau autour des canaux d'irrigation et de la fontaine.

Il est notamment équipé d'un panneau pédagogique, de nombreux bancs et tables en partie dégradés.

**■ Nature des travaux**

Le site pourra bénéficier de quelques travaux de réhabilitation du mobilier endommagé ainsi que de la réfection ponctuelle du muret. Un entretien régulier et soigné sera mis en place pour pérenniser l'attrait du site.

**NB** – Il est conseillé de placer un panneau d'information "*Eau non contrôlée*" au droit de la fontaine.

**ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION**

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 1,5 k€
- **Programmation** : priorité 2

## **Planche 7    Espaces à valoriser**

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 2/6</b> | <b>Point particulier 2</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| <b>Priorité 3</b> | <b>Coût estimatif : 1,5 k€</b> |
|-------------------|--------------------------------|

**Commune** : Ille-sur-Têt

**Objectif** : entretien soigné de l'aire de pique-nique des Orgues.

■ **Constat**

L'aire de pique-nique s'inscrit dans le site pittoresque des Orgues, bénéficiant de ce fait d'un attrait touristique particulier. Les aménagements réalisés comportent des tables et bancs. Un plan d'eau a été créé à partir d'une dérivation du fleuve dans lequel se pratique la pêche.

Malgré la proximité du fleuve, celui-ci reste peu intégré dans cet espace valorisé, masqué par une végétation dense se développant en berge.

■ **Nature des travaux**

La valorisation des bords de la Têt au droit du site à fort potentiel récréotouristique visera à **favoriser la découverte du fleuve** par les visiteurs et riverains.

L'intégration du fleuve dans l'environnement du site sera rendue par **l'ouverture de lignes de vue** au travers de la végétation de berge. En particulier, la strate arbustive sera éclaircie par élagage des branches basses et quelques abattages ou débroussaillages. On veillera toutefois à conserver une couverture végétale suffisante pour son rôle de maintien des berges et de frein contre les crues.

En quelques points ciblés, les interventions favoriseront **l'accès au fleuve** en privilégiant une strate basse dans les zones de passage ainsi que le retrait des embâcles et chablis.

Les arbres menaçant la sécurité du public feront l'objet de traitements sanitaires, coupes de rééquilibrage ou abattage.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 1,5 k€
- **Programmation** : priorité 3

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 2/6</b> | <b>Point particulier 3</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| <b>Priorité 2</b> | <b>Coût estimatif : 10 k€</b> |
|-------------------|-------------------------------|

**Commune** : Ille-sur-Têt

**Objectif** : plan de gestion patrimonial.

■ **Constat**

Le lit et les berges de la Têt présentent une **mosaïque d'habitats** des bancs de galets aux ripisylves arborées en passant par des bras secondaires multiples. Ils abritent une **richesse faunistique et floristique élevée**. Parmi les espèces d'intérêt patrimonial, sont recensées notamment le *Rorripa palustris* plante rare au niveau régional, parmi les oiseaux, la Tourterelle des bois, le Gobe-mouche gris et le Guêpier d'Europe, en déclin en Europe et parmi les mammifères, cinq espèces de chauve-souris, protégées et inscrite à la Directive Habitats.

Il s'agit toutefois de **milieux sensibles à la banalisation écologique** pouvant résulter d'un envahissement par des espèces indésirables telles que le buddleia, la balsamine et le robinier déjà présents sur le site, ou d'un entretien inadapté aux spécificités écologiques.

■ **Nature des travaux**

L'élaboration d'un **plan de gestion environnemental** permettra d'adapter les opérations de restauration – entretien du fleuve à la sensibilité écologique de ce site d'intérêt faunistique et floristique et ainsi d'éviter la destruction par méconnaissance des espèces et habitats remarquables.

Le plan de gestion devra établir :

- l'inventaire patrimonial détaillé,
- la cartographie précise des milieux,
- la sensibilité des milieux,
- la définition des mesures préventives ou compensatoires à appliquer dans le cadre des opérations de restauration et d'entretien du fleuve, ainsi que les préconisations de gestion spécifiques.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 10 k€
- **Programmation** : priorité 2

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 2/6</b> | <b>Point particulier 4</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 75 k€</b> |
|-----------------|-------------------------------|

**Communes** : Néfiach

**Objectif** : Favoriser l'expansion des crues.

■ **Constat**

La Têt en crue se déverse en rive gauche sous l'effet de la RN 116. Cette rive n'est cependant inondée que pour des crues d'occurrences moyennes à fortes.

■ **Nature des travaux**

La création de l'amorce d'un chenal en rive gauche sur 500 mètres, prolongé d'un fossé d'écoulement jusqu'en sortie de zone permettrait à la Têt de reprendre une dynamique d'érosion et d'expansion pour des crues communes.

Cette zone pourrait représenter 7 ha avec un axe directeur existant depuis la crue de 1940.

Elle permettrait la limitation des débits au droit du seuil de Néfiach, la remobilisation sédimentaire ainsi qu'un délestage par diminution de la ligne d'eau pour la commune de Néfiach et le remblai de la RN 116.

La largeur du chenal d'amorce serait égale à 10 mètres puis se réduirait à 2 mètres après l'amorce.

Ceci nécessite la réalisation d'un second passage à gué au Nord du passage actuel sur la Têt. Ce passage devra toutefois être succinct et fonction de sa fréquence de submersion.

L'aménagement de ce type de zone pose le problème de l'acquisition foncière ou de l'indemnisation. **Ceci n'entre pas en compte dans l'estimation du coût.**

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 75 000 k€
- **Programmation** : priorité

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 2/6</b> | <b>Point particulier 5</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 150 k€</b> |
|-----------------|--------------------------------|

**Communes** : Néfiach

**Objectif** : Stabiliser de façon durable le seuil de Néfiach.

■ **Constat**

Le seuil de Néfiach est soumis à une érosion régressive, amplifiée par des déversements latéraux en crue. Son instabilité pourrait devenir problématique si le seuil venait à être emporté pour la simple raison que l'érosion régressive jusqu'alors contenu par cet ouvrage, pourrait progresser plus en amont et ce, très rapidement compte tenu de la dénivelé amont aval.

■ **Nature des travaux**

Stabilisation latérale du seuil et construction d'épis en amont

Stabilisation latérale : assurer l'encrage du seuil au niveau de la RN 116 mais surtout en rive gauche au droit de l'ancienne prise d'eau, en prolongeant les enrochements le long du passage à gué jusqu'à la berge végétalisée (environ 20 mètres). Les enrochements devront être équipés une semelle pour éviter leur sapement en rendant la protection dynamique.

Construction d'épis : Des épis pourront être mis en place afin de recentrer le courant et ainsi éviter les écoulements latéraux qui provoquent des éboulements de berges en aval. Les lignes de courants s'orientent perpendiculairement aux obstacles qu'elles traversent. Les épis seront donc orientés en fonction. Il devront être disposés à une hauteur de +0.5m par rapport à la ligne d'eau d'étiage et encrés à -1.5m par rapport au fil d'eau. La berge en aval immédiat de chaque épi rive gauche devra être enrochée sur un linéaire d'environ 20 mètres afin de limiter l'effet des contres courants.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 150 k€
- **Programmation** : priorité

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 2/6</b> | <b>Point particulier 6</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                    |
|-------------------|------------------------------------|
| <b>Priorité 5</b> | <b>Coût estimatif : 220/365 k€</b> |
|-------------------|------------------------------------|

**Commune** : Néfiach, Millas, Saint-Feliu d'Amont

**Objectif** : aménagement de trois passes à poissons.

■ **Constat**

Dans le cadre du Plan Migrateur, la Têt a été **classée de faible intérêt pour les poissons migrateurs en l'état actuel**, du fait notamment des multiples seuils faisant obstacle à la circulation piscicole, de l'appauvrissement du lit (déficit en granulats) et de la pollution des eaux (rejet de la station d'épuration de Perpignan,...).

Le fleuve abrite néanmoins **l'anguille** avec une population dominant le peuplement piscicole au niveau de Perpignan et une population bien représentée au niveau de Néfiach selon les résultats des pêches électriques réalisés en 2003 par SIEE.

En outre, la présence de l'alose n'est pas à exclure bien que non confirmée par ces inventaires.

■ **Nature des travaux**

Il conviendra dans un premier temps de **préciser les potentialités et les sites de frai** pour les différentes espèces migratrices et en particulier pour l'alose.

Sur la base de ces éléments, des aménagements pourront être réalisés au droit des ouvrages pour **la restauration de la circulation piscicole**.

Les capacités de montaison distinctes selon les espèces migratrices sont prises en compte dans les propositions d'aménagement ci-dessous, en distinguant l'anguille, espèce rampante à capacité de montaison élevée de l'alose, espèce à faible capacité de montaison.

| Localisation        | Obstacle | Caractéristiques de l'obstacle    | Aménagement                   |                               | Coût HT  |        |
|---------------------|----------|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------|--------|
|                     |          |                                   | Anguille                      | Alose                         | Anguille | Alose  |
| Néfiach             | Seuil S3 | Enrochement libre hauteur : 3,5 m | Rampe de reptation type plots | Passe à poissons type bassins | 85 k€    | 140 k€ |
| Millas              | Seuil S4 | Enrochement libre hauteur : 2 m   |                               |                               | 50 k€    | 85 k€  |
| Saint-Feliu d'Amont | Seuil 5  | Enrochement libre hauteur : 3,5 m |                               |                               | 85 k€    | 140 k€ |

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : à définir
- **Évaluation du coût** : S3 : 85 k€ / 140 k€ - S4 : 50 k€ / 85 k€ - S5 : 85 k€ / 140 k€
- **Programmation** : priorité 5

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 2/6</b> | <b>Point particulier 7</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| <b>Priorité 2</b> | <b>Coût estimatif : 1,5 k€</b> |
|-------------------|--------------------------------|

**Commune** : Néfiach

**Objectif** : réhabilitation de l'aire de pique-nique.

■ **Constat**

Une aire de pique-nique a été aménagée en retrait de la rive gauche de la Têt à proximité du gué de Néfiach. Elle dispose de plusieurs bancs et tables ainsi qu'un barbecue. Une partie du matériel a été cependant vandalisée et le site apparaît peu attrayant (déchets, arbres sénescents,...) et déconnecté du fleuve.

■ **Nature des travaux**

Il est proposé de réhabiliter ce site pour accroître son attractivité au travers des actions suivantes :

- entretien soigné élimination des déchets,
- traitement sanitaire des essences arborées,
- revégétalisation du site par enherbement,
- restauration ou suppression du matériel détérioré.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 1,5 k€
- **Programmation** : priorité 2

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 2/6</b> | <b>Point particulier 8</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 400 k€</b> |
|-----------------|--------------------------------|

**Communes** : Néfiach - Millas

**Objectif** : Prévenir les affouillements et restaurer les berges de la RN 116.

■ **Constat**

L'érosion régressive constatée jusqu'au seuil de Néfiach a provoqué un creusement du lit sur une profondeur pouvant aller jusqu'à 2 mètres, déstabilisant ainsi les protections de berges.

■ **Nature des travaux**

Réalisation d'un seuil 500 mètres en aval du seuil de Néfiach et 250 mètres en amont du pont de Millas.

Ces seuils pourront être réalisés à l'image de celui réalisé à Millas par la DDE. Il comprend une protection latérale amont et aval en rive droite comme en rive gauche et un seuil transversal sur toute la largeur de la Têt.

Le coût unitaire d'un seuil est estimé à 200 000 euros HT soit 400 000 euros pour les deux ouvrages.

Une réflexion parallèle pourra être menée sur la faisabilité technique de la réalisation d'un seuil stabilisateur pouvant faire office de passage à gué entre Corneilla et St Feliu d'amont suite à une attente formulée par les deux communes. Cette réalisation reste grandement conditionnée par le franchissement de la RN 116.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 400 000 k€
- **Programmation** : priorité

|                            |   |                |
|----------------------------|---|----------------|
| <b>Rivière : T Ê T</b>     |   | TRONÇON<br>3/6 |
| <b>TRONÇON</b>             |   |                |
| Confluence de la Coumelade | Confluence avec le canal de surplus de la Basse |                |

**Linéaire** : 12 km **Pente moyenne** : 0,42 %  
**Communes riveraines** : Corneilla-la-Rivière, Saint-Félicien-d'Avall, Pezilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Le Soler, Baho, Perpignan, Saint-Estève

| Objectifs                | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
|--------------------------|---|-------------------------------|
| Restauration – entretien | Restaurer   | ++                            |
|                          | Entretien   | ++                            |
| Qualité                  | Rejets à recenser                                 | –                             |
|                          | Épuration à améliorer                             | ++                            |
| Ressource                | Débit biologique à définir                        | ++                            |
|                          | Bilan hydraulique des canaux                      | ++                            |
|                          | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | ++                            |
| Hydraulique              | Confortement d'ouvrage                            | +++                           |
|                          | Protection de berge                               | +++                           |
|                          | Zones d'expansion                                 | +++                           |
|                          | Gestion des atterrissements                       |                               |
|                          | Stabilisation du lit                              | +++                           |
| Valorisation             | Espace à valoriser                                | ++                            |
|                          | Aménagement piscicole                             | ++                            |
|                          | Dépôts à supprimer                                | +++                           |

### PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON

- Tronçon longé par la RN116 en rive droite ; serres et vergers en rive gauche.
- Influence des anciennes activités extractrices et de la digue de la RN116 sur l'hydromorphologie.
- Incision du lit (Pliocène) et fragilisation des aménagements (seuils, digues).
- Plusieurs déchets sauvages et rejets de stations d'épuration (stations d'épuration de St-Félicien d'Avall et de Corneilla).

TÊT

Tronçon 3/6

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

| Intervention  | Localisation   | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
|---|--|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Nettoyage raisonné                                    | majeure partie du tronçon  | 16 000 ml         | 24 k€                                       | 2        | 3 ans                 |
| Amélioration de la ripisylve                          | ponctuel   | 7 000 ml          | 28 k€                                       | 2        | 3 ans                 |
| Restauration des boisements                           | très ponctuel  | 1 000 ml          | 6 k€  | 2        | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts                                 |  |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Aménagement de 3 passes à poissons                    | Seuils à St Féliu d'Amont, confluence du Castelnou et pont du Soler (point particulier n° 1)       |                   | 155 à 255 k€                                | 4        |                       |
| Confortement de digue. Reprise de protection de berge | Digue au niveau du rejet de St-Féliu d'Avall Aval gué de St-Féliu d'Avall (point particulier n° 3) | 25 ml et 30 ml    | 55 k€                                       | 1        |                       |
| Zones d'expansion de crue                             | Corneilla, Pezilla, Villeneuve, Millas (point particulier n° 4)                                    |                   | 170 k€                                      | 1        |                       |
| Création de trois seuils transversaux                 | St Feliu d'Avall, Pezilla, le Soler, Perpignan, St Estève (point particulier n° 2)                 |                   | 600 k€                                      | 1        |                       |
| Gestion des atterrissements                           | Aval gué de St Féliu d'Avall et gué de Baho (point particulier n° 6)                               |                   | 30 k€                                       | 1        |                       |
| Confortement d'ouvrages                               | Gué de Baho (point particulier n°7)  |                   | 150 k€                                      | 1        |                       |
| Plan de valorisation récréotouristique et écologique  | Forêt alluviale de Pézilla (point particulier n° 5)  |                   | 10 k€                                       | 3        |                       |
| Intégration paysagère de la Têt dans l'espace vert    | Espace vert de Baho (point particulier n° 8)   |                   | 1,5 k€                                      | 3        |                       |
| Scénario n° 2 : reconstitution d'un boisement         | Rive droite  | 1 900 ml          | 15 k€                                       | 2        | 3 ans                 |

TÊT

Tronçon 3/6

## NATURE DES INTERVENTIONS

### ■ Restauration et entretien des cours d'eau

- 16 000 ml. Sur la majeure partie du tronçon, un **nettoyage raisonné** sera axé sur l'élimination des dépôts sauvages et des interventions ponctuelles sur les boisements.
- 7 000 ml. Ponctuellement, des opérations d'amélioration de la ripisylve porteront sur le rééquilibrage ou l'abattage d'arbres de haut jet, sénescents ou trop penchés. Localement, les boisements trop denses favorisent les désordres liés à la végétation, nécessitant un rajeunissement des strates arborées. Certains arbres instables en berge devront être abattus.
- 1 000 ml. Très ponctuellement, des opérations plus lourdes de **restauration des boisements** dans le lit et en berge impliqueront l'élimination d'embâcles dans le lit et de gravats en berge, ainsi que des abattages d'arbres sénescents menaçant de tomber.
- L'**entretien pluriannuel** sera ciblé sur le maintien d'un boisement stable et équilibré, avec une fréquence de trois ans.

### ■ Hydraulique

- Aménagement et restauration de trois zones d'expansion en rive gauche de la Têt
- Confortement et aménagement du Gué de Baho et vue de la stabilisation du profil en long de la Têt.
- Création de trois seuils transversaux faisant aussi office de renforcement des berges.

T3.3 : à l'aval du rejet de la station d'épuration et du gué de Saint-Féliu-d'Avall, la digue présente deux secteurs sensibles avec déchaussement des blocs en pied. La reprise des enrochements impliquera leur ancrage dans le lit (sabot non liaisonné).

- T3.6 : les saules tendant à fixer l'atterrissement en aval des gués de Saint-Féliu-d'Avall et de Baho seront recépés afin d'offrir une résistance souple aux crues. Les peupliers et autres sujets arborés seront éliminés par arrachage et dessouchage. On procédera également à une scarification partielle des atterrissements pour favoriser leur remobilisation.

### ■ Valorisation

Les opérations de valorisation viseront la redécouverte du fleuve par les riverains et touristes, au travers de :

- T3 – 5 : un plan de valorisation récréotouristique et écologique de la forêt alluviale à Pézilla (site potentiel pour la création d'une Réserve Naturelle Volontaire),
- T3 – 8 : l'intégration paysagère de la Têt au droite de l'espace vert de Baho.

En revanche, il n'est pas recherché de promouvoir la baignade sur le tronçon en raison de son incompatibilité avec la qualité actuelle des eaux.

Dans ce contexte, des **panneaux d'interdiction** devront être installés sur les sites actuels où est pratiqués la baignade sauvage (gué de St-Féliu-d'Avall).

- T3.1 : la restauration de la circulation piscicole concernera les trois seuils majeurs du tronçon.

## ■ Qualité des eaux

Les efforts de réduction de la pollution porteront en particulier sur :

- l'assainissement de St-Féliu-d'Amont : eaux parasites dans le réseau et saturation de la station d'épuration actuelle ; **la création d'une nouvelle station d'épuration est projetée** ;
- le réseau d'assainissement de Corneilla-la-Rivière (eaux parasites) : **la restauration du réseau est projetée** ;
- le rejet de la distillerie "Roussillon Aliments de la Catalane" sur la commune de Saint-Féliu-d'Avall : sa **délocalisation hors bassin-versant de la Têt est projetée**.

## ■ Gestion de la ressource

Ce tronçon est concerné par :

- l'étude de définition d'un débit biologique satisfaisant la vie piscicole,
- l'étude bilan hydraulique des canaux (entrée, perte, restitution), notamment au niveau des canaux de Corneilla et de Pézilla,
- l'étude des échanges nappes / rivière (sens des drainages, quantification...).

## SCÉNARIO N° 2

**1 900 ml.** Ponctuellement, en pied de la digue de la RN 116 des opérations de reconstitution de boisements seront menées sur les linéaires dépourvus de cordon ligneux équilibré, selon un triple objectif : 1) confortement de berge ; 2) reconstitution d'une ripisylve naturelle ; 3) intégration paysagère des infrastructures existantes (RN 116 et digue) :

- 1) confortement de berge, par recréation d'une armature végétale à partir d'espèces à fort réseau racinaire, en privilégiant les espèces buissonnantes en pied de berge (saule) et un mélange d'espèces arbustives et arborées en haut de berge (frêne, saule)
- 2) reconstitution d'une ripisylve pseudo naturelle par sélection d'espèces indigènes et élimination des espèces indésirables (canne, buddleia...)
- 3) confortement paysager par formation d'un écran végétal masquant la digue et la RN 116 depuis le lit du fleuve.

Cette opération devra être couplée aux opérations de rattrapage d'entretien afin de récupérer à moindre frais les matériaux vivants.

⇒ Voir principes d'intervention type.

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 3/6</b> | <b>Point particulier 1</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                    |
|-------------------|------------------------------------|
| <b>Priorité 4</b> | <b>Coût estimatif : 155/255 k€</b> |
|-------------------|------------------------------------|

**Commune** : Saint-Féliu d'Amont, Le Soler

**Objectif** : aménagement de trois passes à poissons.

■ **Constat**

Dans le cadre du Plan Migrateur, la Têt a été **classée de faible intérêt pour les poissons migrateurs en l'état actuel**, du fait notamment des multiples seuils faisant obstacle à la circulation piscicole, de l'appauvrissement du lit (déficit en granulats) et de la pollution des eaux (rejet de la station d'épuration de Perpignan,...).

Le fleuve abrite néanmoins **l'anguille** avec une population dominant le peuplement piscicole au niveau de Perpignan et une population bien représentée au niveau de Néfiach selon les résultats des pêches électriques réalisés en 2003 par SIEE.

En outre, la présence de l'alose n'est pas à exclure bien que non confirmée par ces inventaires.

■ **Nature des travaux**

Il conviendra dans un premier temps de **préciser les potentialités et les sites de frai** pour les différentes espèces migratrices et en particulier pour l'alose.

Sur la base de ces éléments, des aménagements pourront être réalisés au droit des ouvrages pour **la restauration de la circulation piscicole**.

Les capacités de montaison distinctes selon les espèces migratrices sont prises en compte dans les propositions d'aménagement ci-dessous, en distinguant l'anguille, espèce rampante à capacité de montaison élevée de l'alose, espèce à faible capacité de montaison.

| Localisation                                 | Obstacle | Caractéristiques de l'obstacle  | Aménagement                   |                               | Coût HT  |        |
|--|----------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------|--------|
|  |          |                                 | Anguille                      | Alose                         | Anguille | Alose  |
| St Féliu d'Amont                             | Seuil 6  | Enrochement libre hauteur : 1 m | Rampe de reptation type plots | Passe à poissons type bassins | 30 k€    | 45 k€  |
| Le Soler à l'aval de la confluence Castelnou | Seuil 7  | Enrochement libre hauteur : 3 m |                               |                               | 75 k€    | 125 k€ |
| Le Soler, à l'aval du pont                   | Seuil 8  | Enrochement libre hauteur : 2 m |                               |                               | 50 k€    | 85 k€  |

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : à définir
- **Évaluation du coût** : S6 : 30 k€ / 5 k€ - S7 : 75 k€ / 125 k€ - S8 : 50 k€ / 85 k€
- **Programmation** : priorité 4

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                      |                            |
|------------|----------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 2-3/6</b> | <b>Point particulier 4</b> |
|------------|----------------------|----------------------------|

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 170 k€</b> |
|-----------------|--------------------------------|

**Communes** : Corneilla, Pezilla, Villeneuve, Millas

**Objectif** : Aménager les zones d'expansion des crues.

■ **Constat**

Trois zones en rive gauche peuvent être aménagées afin de faciliter l'expansion des crues.

■ **Nature des travaux**

L'amorce d'un chenal pourrait être réalisée en amont des deux zones aval dans le but de relancer la dynamique de mobilisation des sédiments et d'abaisser les lignes d'eau pour les communes de Corneilla, Pezilla, St Feliu d'Avall et le Soler.

Zone au droit de St Feliu d'Avall (14 ha), amorce de 300 mètres sur 10 mètres de large puis fossé de 2 mètres de large.

Zone au droit de Pezilla / Le Soler (28 ha) (embouchure du Castelnou), amorce de 500 mètres sur 10 mètres de large puis fossé de 2 mètres de large.

Zone au droit de Corneilla (16 ha) (embouchure du Boulès)(T2/6), abaissement des berges à +1m /TN sur environ 800 mètres et réalisation d'une protection éventuelles de 500 mètres linéaires sur l'extrémité Nord de la future zone afin de limiter les débordements vers Corneilla village.

Le coût des acquisitions foncières n'est pas intégré dans cet estimatif.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 170 k€
- **Programmation** : priorité

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 3/6</b> | <b>Point particulier 5</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Coût estimatif : 10 k€</b> |
|-------------------|-------------------------------|

**Commune** : Pézilla-la-Rivière

**Objectif** : plan de valorisation récréotouristique et écologique.

■ **Constat**

La forêt alluviale de la Têt en amont rive gauche du gué de Pézilla s'inscrit dans un site à potentialités écologiques et récréotouristiques qui mérite d'être valorisé. Elle abrite notamment des **habitats diversifiés** plus ou moins inféodés au fleuve (plages fluviales, saussaie, galerie de peupliers provenço-languedociennes...).

Cet espace est également propice à la **découverte du fleuve** par les promeneurs riverains et les touristes ainsi qu'à **l'agrément du cadre de vie**.

■ **Nature des travaux**

Le plan de gestion devra être basé sur une valorisation récréotouristique du site compatible avec **un objectif global de sauvegarde de la richesse écologique de l'écosystème fluvial**.

Les actions à mener devront prendre en compte les potentialités et contraintes du site :

- diversité des mosaïques d'habitats et de leur état écologique : état sanitaire, capacité de régénération, espèces envahissantes, capacité d'accueil pour la faune...
- fonctionnement hydromorphologique, échange avec la nappe alluviale, bras secondaires...

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 10 k€
- **Programmation** : priorité 3

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 3/6</b> | <b>Point particulier 2</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 600 k€</b> |
|-----------------|--------------------------------|

**Communes** : St Feliu d'Avall, Pezilla, le Soler, Perpignan, St Estève

**Objectif** : Prévenir les affouillements et restaurer les berges de la RN 116.

■ **Constat**

L'incision généralisée du lit de la Têt sur le tronçon 3 suite aux extractions de matériaux et à la construction de la RN 116 demande une action rapide afin de stabiliser le profil en long du fleuve.

■ **Nature des travaux**

Réalisation de trois seuils transversaux, le premier au droit de la station d'épuration de St Feliu, le second en aval de l'étang de St Feliu d'Avall, le troisième à 1.6 km en amont le l'A9 au lieu dit *les Fontetes*.

Ces seuils pourront être réalisés rapidement, sans attendre une étude complémentaire sur le transport solide, à l'image de celui réalisé à Millas par la DDE. Il comprend une protection latérale amont et aval en rive droite comme en rive gauche et un seuil transversal sur toute la largeur de la Têt.

Le coût unitaire d'un seuil est estimé à 200 000 euros HT soit 600 000 euros pour les trois ouvrages.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 600 k€
- **Programmation** : priorité

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 3/6</b> | <b>Point particulier 7</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 150 k€</b> |
|-----------------|--------------------------------|

**Communes** : Baho

**Objectif** : Convertir le gué actuel en seuil stabilisé, potentiellement utilisable à pied ou en vélo.

■ **Constat**

Le gué de Baho présente de nombreux signes de faiblesse et devient dangereux à plusieurs titres.

Le premier concerne sa franchissabilité. En effet, il est toujours accessible à pied bien que son état demande une fermeture totale.

Le second concerne sa vulnérabilité vis-à-vis des crues qui pourraient l'emporter.

Il semble intéressant de pouvoir le consolider pour lui donner un rôle de seuil de stabilisation du profil en long de la Têt. Sa localisation permettrait de rajouter un rempart à la progression de l'érosion vers Perpignan.

■ **Nature des travaux**

Démolition de la partie roulable du gué et confortement des assises latérales pour l'encler en berge.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 150 k€
- **Programmation** : priorité

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 3/6</b> | <b>Point particulier 8</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| <b>Priorité 3</b> | <b>Coût estimatif : 1,5 k€</b> |
|-------------------|--------------------------------|

**Commune** : Baho

**Objectif** : intégration paysagère de la Têt

■ **Constat**

Un espace vert a été aménagé en amont rive gauche du pont de Baho. Il est équipé d'un chemin et de quelques plantations esthétiques (pin parasol, laurier rose, tamaris...).

Ce site reste en l'état peu attractif du fait de la présence de la route à proximité et sans lien visible avec le fleuve masqué par une végétation dense.

■ **Nature des travaux**

L'intégration paysagère de la Têt au droit du site visera à favoriser la **découverte du fleuve** et à valoriser cet espace vert.

Il est ainsi préconisé de :

- dégager les **lignes de vue** vers le fleuve en éliminant les portions de cannes de Provence et de peupliers. On veillera en revanche à préserver les boisements naturels et à mettre en valeur la flore d'intérêt esthétique (salicaire...);
- créer un **écran végétal** masquant la route pour l'agrément du site,
- aménager un sentier pour l'**accès** à la berge.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 1,5 k€
- **Programmation** : priorité 3

| <b>Rivière : T Ê T</b>  |   | TRONÇON<br>4/6                |
|---|---|-------------------------------|
| TRONÇON   |   |                               |
| Confluence avec le canal<br>de surplus de la Basse  | Pont du Parc des Expositions<br>de Perpignan      |                               |
| <b>Linéaire</b> : 4 km<br><b>Communes riveraines</b> : Saint-Estève, Perpignan  |   |                               |
| Objectifs   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
| Restauration –<br>entretien   | Restaurer   | +                             |
|   | Entretenir  | +++                           |
| Qualité des eaux  | Rejets à recenser                                 | +++                           |
|   | Épuration à améliorer                             | +++                           |
| Ressource   | Débit biologique à définir                        | ++                            |
|   | Bilan hydraulique des canaux                      | –                             |
|   | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | –                             |
| Hydraulique   | Confortement d'ouvrage                            | ++                            |
|   | Protection de berge                               | +                             |
|   | Zones d'expansion                                 | +                             |
|   | Gestion des atterrissements                       | +                             |
|   | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation  | Espace à valoriser                                | +++                           |
|   | Aménagement piscicole                             | –                             |
|   | Dépôts à supprimer                                | +++                           |
| <b>PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON</b>   |   |                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tronçon très urbanisé, mais accès au public limité. Promenade en haut de digue.</li> <li>• Caractère sauvage persistant mais disgrâce paysagère liée aux infrastructures et à la ripisylve discontinue.</li> <li>• Influence de l'endiguement sur l'hydromorphologie. Formation d'atterrissements.</li> <li>• Rejets polluants domestiques et industriels ; déchets sauvages.</li> </ul> |   |                               |

|     |             |
|-----|-------------|
| TÊT | Tronçon 4/6 |
|-----|-------------|

| SYNTHESE DES INTERVENTIONS                         |   |                   |   |          |                       |
|--|---|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Intervention                                       | Localisation                                  | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
| Nettoyage raisonné                                 | Ensemble du tronçon                           | 8 000 ml          | 12 k€                                       | 2        | 2 ans                 |
| Scénario n° 2 : reconstitution de boisements       | Traversée urbaine                             | 6 000 ml          | 48 k€                                       | 2        | 2 ans                 |
| Élimination de dépôts                              |   |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Gestion des atterrissements                        | Aval du pont Joffre (point particulier n°1)   |                   | –   |          |                       |
| Confortement de la digue. Reprise de la protection | Digue en aval du gué (point particulier n° 2) |                   | 15  | 1        |                       |
| Protection de berge et gestion des atterrissements | Ponctuel (point particulier n°3)              |                   | 20  | 1        |                       |

TÊT

Tronçon 4/6

## NATURE DES INTERVENTIONS

■ Restauration et entretien des cours d'eau

● **8 000 ml.** Sur l'ensemble du tronçon, un **nettoyage raisonné** sera réalisé dans le lit et en berge pour assurer le bon écoulement des eaux : retrait des bois morts apportés de l'amont, élimination des déchets, interventions ponctuelles sur les arbres susceptibles de générer des désordres hydrauliques.

● L'entretien pluriannuel sera axé sur le maintien du bon écoulement des eaux avec une fréquence de 2 ans.

■ Hydraulique

● Protection de berge en rive gauche à l'aval immédiat du pont du Parc des Expositions, associée à un recentrage du lit mineur par gestion des atterrissements. Reprise de la protection de berge en aval immédiat du passage à gué du Parc des Expositions en rive droite et rive gauche

● Recentrage du lit est stabilisation de la berge en aval rive droite du passage à gué du Parc des expositions. Présence généralisée de l'ancrage de la berge avec risque d'affaissement du talus routier

● T4-1 : l'atterrissement en cours de fixation par une jeune végétation ligneuse fera l'objet d'une surveillance afin de prévenir le développement de sujets arborés susceptibles de générer des désordres hydrauliques en milieu urbain.

■ Qualité des eaux

Il conviendra de **caractériser de façon exhaustive l'ensemble des émissaires suspects** se rejetant dans le fleuve, incluant des rejets directs d'origine domestique ou industrielle ainsi que le réseau pluvial.

■ Gestion de la ressource

Ce tronçon est concerné par l'étude de définition d'un débit biologique satisfaisant la vie piscicole.

## SCENARIO 2

**Intervention plus ambitieuse : 6 000 ml.** Sur la majeure partie de la traversée urbaine, une reconstitution des boisements en berge pourra être réalisée par **plantation d'un écran végétal arbustif et arboré** au pied des digues, avec une volonté de **valorisation paysagère** de l'ambiance sauvage du fleuve, en masquant les éléments disgracieux dans un souci d'agrément du cadre de vie, mais également de réappropriation du fleuve par sa population riveraine. A ce titre, il conviendra de mettre en valeur ou, du moins, de conserver des lignes de vue vers le fleuve depuis les axes de fréquentation (chemin de digue, routes, ponts...).

## **Planche 8 Intégration paysagère de la Têt**

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 4/6</b> | <b>Point particulier 2</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 15 k€</b> |
|-----------------|-------------------------------|

**Communes** : Perpignan

**Objectif** : Stabiliser latéralement le passage à gué du Parc des Expositions.

■ **Constat**

Un début d'abaissement du lit mineur a localement déstabilisé les protections de berges posées et cimentées sans ancrages ni sur le lit, ni sur les berges. Le cimentage a rigidifié la protection, l'empêchant de s'adapter dynamiquement aux mouvements du lit.

■ **Nature des travaux**

Confortement latéral de l'ouvrage en enrochements libres avec semelle mobile.

La protection sera réalisée sur un linéaire de 10 mètres en rive droite comme en rive gauche avec mise en place d'un géotextile entre la berge et les enrochements.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : Ville de Perpignan
- **Évaluation du coût** : 15 k€
- **Programmation** : priorité

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 4/6</b> | <b>Point particulier 3</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 20 k€</b> |
|-----------------|-------------------------------|

**Communes** : Perpignan

**Objectif** : Limiter l'érosion en rive gauche sous le pont du Parc des Expositions.

■ **Constat**

La pile du pont en rive gauche est menacée d'affouillements par la présence d'un atterrissement au milieu du lit mineur. Le courant ainsi dévié atteint la berge rive gauche et la déstabilise.

■ **Nature des travaux**

Confortement latéral de la berge en enrochements libres avec géotextile et semelle mobile.

→ 15 000 euros

Déplacement du chenal d'écoulement au centre du lit mineur

→ 5 000 euros

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 20 k€
- **Programmation** : priorité

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Têt</b> | <b>Tronçon 4/6</b> | <b>Point particulier 4</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 30 k€</b> |
|-----------------|-------------------------------|

**Communes** : Perpignan

**Objectif** : Gestion de l'atterrissements en aval du gué du parc expo et protection de berges.

■ **Constat**

En aval du passage à gué, la Têt amorce un méandrement jusqu'au pont du Parc des expositions avec alternance d'écoulement en rive droite puis en rive gauche. Ceci est un phénomène naturel, avec dépôt de sédiments dans l'intrados et érosion vers l'extrados. Toute fois, compte tenu des enjeux sur les deux rives et de l'état avancé des érosions en pied de berge, une action doit être rapidement menée afin d'assurer la pérennité des talus routiers.

La conception du passage à gué peut aussi être mise en cause car des ouvrages cadre conséquent s'ont été positionnés en extrémité droite et gauche de l'ouvrage, permettant une circulation des eaux privilégiée dans ces secteurs avec des vitesses d'écoulement permettant de creuser des chenaux. En revanche, le caractère limitant des buses positionnées en partie centrale favorise la formation d'un atterrissement en amont mais aussi en aval du passage à gué.

■ **Nature des travaux**

Confortement latéral de la berge en enrochements libres avec géotextile et semelle mobile sur 60 mètres linéaires.

→ 25 000 euros

Déplacement du chenal d'écoulement au centre du lit mineur. Arasement de l'atterrissement rive gauche responsable de l'orientation des écoulements vers la rive droite. Déplacement des matériaux côté rive droite afin de recentrer le lit.

→ 5 000 euros

**Cet aménagement pourra être réalisée dans le prolongement de celui en aval immédiat du passage à gué, assurant ainsi une plus grande stabilité de la protection.**

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 30 k€
- **Programmation** : priorité

| Rivière : T Ê T  |   | TRONÇON<br>5/6                |
|--|---|-------------------------------|
| TRONÇON  |   |                               |
| Pont du centre technique municipal à Perpignan   | Lieu-dit Puig Sutré                               |                               |
| <b>Communes riveraines :</b> Linéaire : 4,3 km<br>Perpignan, Bompas, Villelongue de la Salanque  |   |                               |
| Objectifs  | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
| Restauration – entretien   | Restaurer   | ++                            |
|  | Entretenir  | ++                            |
| Qualité des eaux   | Rejets à recenser                                 | –                             |
|  | Épuration à améliorer                             | ++                            |
| Ressource  | Débit biologique à définir                        | ++                            |
|  | Bilan hydraulique des canaux                      | –                             |
|  | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | ++                            |
| Hydraulique  | Confortement d'ouvrage                            | +                             |
|  | Protection de berge                               | +                             |
|  | Zones d'expansion                                 | -                             |
|  | Gestion des atterrissements                       | +                             |
|  | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation   | Espace à valoriser                                | (+++)                         |
|  | Aménagement piscicole                             | –                             |
|  | Dépôts à supprimer                                | ++                            |
| <b>PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON</b>  |   |                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lit large et rectiligne à chenaux multiples.</li> <li>• Digue continue en rive droite.</li> <li>• Ripisylve inexistante en rive droite et envahie par la canne en rive gauche.</li> <li>• Nombreux atterrissements mais peu végétalisés.</li> <li>• Rejet polluant de la station d'épuration de Perpignan.</li> </ul> |   |                               |

|     |             |
|-----|-------------|
| TÊT | Tronçon 5/6 |
|-----|-------------|

| SYNTHESE DES INTERVENTIONS  |                              |                   |   |          |                       |
|---|------------------------------|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Intervention  | Localisation                 | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
| Intervention de restauration non nécessaire                           | Bord de digue rive droite    | 4 300 ml          | –   | 1        | 3 ans                 |
| Nettoyage raisonné  | Rive gauche                  | 4 300 ml          | 7 k€  | 1        | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts   |                              |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Scénario n° 2 : reconstitution de boisement                           | En pied de digue rive droite | 4 300 ml          | 35 k€                                       | 1        | 3 ans                 |
| Scénario n° 2 bis : reconstitution de boisement Lutte contre la canne | En berge rive gauche         | 4 300 ml          | 70 k€                                       | 1        | 3 ans                 |

TÊT

Tronçon 5/6

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Restauration et entretien des cours d'eau

- 4 300 ml. Le long de la digue rive droite, aucune intervention de restauration n'est préconisée compte tenu de l'absence de ripisylve.
- 4 300 ml. Le long de la rive gauche, un **nettoyage raisonné** sera effectué de façon très ponctuelle sur les arbres couchés en berges ou sénescents. On favorisera le maintien des boisements adaptés au détriment de la canne de Provence.
- **L'entretien pluriannuel** sera ciblé sur la limitation de l'expansion de la canne de Provence, avec une fréquence de 3 ans.

## ■ Valorisation

Les déchets déposés en berge à proximité de l'incinérateur seront éliminés à l'occasion des opérations de restauration-entretien.

## ■ Hydraulique

- Veiller à la stabilité des ouvrages de franchissement et des protections de berges, notamment en rive droite.
- Assurer l'entretien des atterrissements si il y a lieu

## ■ Qualité des eaux

Il est projeté l'amélioration de la capacité et de l'efficacité de traitement de la station d'épuration de Perpignan.

**SCENARIO N° 2**

Cette variante au programme de restauration-entretien propose une intervention plus ambitieuse par **reconstitution des boisements en pied de digue de la RD617** sur 4 300 ml selon un triple objectif :

- 1) **reconstitution d'une ripisylve** pseudo naturelle par bouturage et plantation d'espèces indigènes.
- 2) **valorisation paysagère** du fleuve en masquant la digue de la RD617 en rive droite, par la création d'un écrin végétal en pied de digue.
- 3) **limitation des conditions d'eutrophisation** par effet d'ombrage et de thermorégulation du lit du fleuve, assuré par un boisement haut et dense.

**SCENARIO N° 2 BIS**

Cette variante au programme de restauration-entretien propose une intervention **très ambitieuses et non garantie de succès de lutte contre la canne de Provence**, selon un triple objectif.

- 1) **reconstitution d'une ripisylve** pseudo naturelle par bouturage et plantation d'espèces indigènes. On privilégiera des espèces arbustives en pied de berge et des espèces arborées en haut de berge.
- 2) **valorisation paysagère** du fleuve par la diversification des ambiances rivulaires.
- 3) **réduction des risques d'incendie** par une végétation moins dense et plus difficilement inflammable.

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>Rivière : T Ê T</b> | TRONÇON<br>6/6 |
| <b>TRONÇON</b>         |                |

**Linéaire : 7,65 km**

**Communes riveraines :**

| Objectifs                   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Restauration –<br>entretien | Restaurer   | +++                           |
|                             | Entretenir  | +++                           |
| Qualité des eaux            | Rejets à recenser                                 | –                             |
|                             | Épuration à améliorer                             | ++                            |
| Ressource                   | Débit biologique à définir                        | ++                            |
|                             | Bilan hydraulique des canaux                      | –                             |
|                             | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | ++                            |
| Hydraulique                 | Confortement d'ouvrage                            | ++                            |
|                             | Protection de berge                               | +                             |
|                             | Zones d'expansion                                 | +                             |
|                             | Gestion des atterrissements                       | +                             |
|                             | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation                | Espace à valoriser                                | +                             |
|                             | Aménagement piscicole                             | +                             |
|                             | Dépôts à supprimer                                | +++                           |

### PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON

- Lit large et sinueux.
- Ripisylve dominée par la canne de Provence. Arbres de haut jet susceptibles de générer des désordres.
- Plusieurs atterrissements souvent peu végétalisés.
- Camping en bord de Têt à l'aval.
- Impact du rejet de la station d'épuration de Perpignan et plusieurs dépôts en berge.

|     |             |
|-----|-------------|
| TÊT | Tronçon 6/6 |
|-----|-------------|

| SYNTHESE DES INTERVENTIONS   |                                      |                   |   |          |                       |
|--|--------------------------------------|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Intervention   | Localisation                         | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
| Nettoyage raisonné   | Surtout rive gauche                  | 9 000 ml          | 14 k€                                       | 1        | 3 ans                 |
| Amélioration des boisements  | Surtout rive droite                  | 5 200ml           | 21 k€                                       | 1        | 3 ans                 |
| Restauration des boisements  | Très ponctuel                        | 1 000 ml          | 6 k€  | 1        | 3 ans                 |
| Scénario n° 2 bis : reconstitution de boisement. Lutte contre la canne | Discontinu sur l'ensemble du tronçon | 4 800 ml          | 77 k€                                       | 1        | 3 ans                 |
| Gestion des atterrissements  | Ponctuel (point particulier n° 1)    |                   |   | 1        |                       |
| Aménagement de passe à poissons  | Pont RD11 (point particulier n° 2)   |                   | 75 k€ à 125 k€                              | 4        |                       |
| Élimination de dépôts  |                                      |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |

TÊT

Tronçon 6/6

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Restauration et entretien des cours d'eau

- 9 000 ml. Surtout sur la rive gauche, un **nettoyage raisonné** sera effectué de façon très ponctuelle sur les arbres sénescents ou couchés. On favorisera le maintien des boisements adaptés au détriment de la canne de Provence.
- 5 200 ml. Surtout sur la rive droite, **l'amélioration des boisements** impliquera des actions plus fréquentes de coupe et d'abattage.
- 1 000 ml. Très ponctuellement, des opérations de restauration lourde dans le lit et en berge seront nécessaires avec élimination d'embâcles, rééquilibrage ou abattage d'arbres de haut jet sénescents ou déstabilisés.
- **L'entretien pluriannuel** sera axé sur le rajeunissement et le rééquilibrage des boisements ainsi que la limitation de l'expansion de la canne de Provence, avec une fréquence de 3 ans.

## ■ Valorisation

- Les **dépôts multiples** en berge seront éliminés.
- A l'occasion des campagnes de restauration-entretien, on procédera à des **interventions particulièrement soignées** sur la ripisylve en bordure des campings.
- La **restauration de la circulation piscicole** sera également menée en un point :
- T6-2 : Aménagement d'une passe à poissons au niveau du pont de la RD11.

## ■ Qualité des eaux

Les efforts de réduction de la pollution porteront en particulier sur les systèmes d'assainissement de :

- Canet : problème d'eaux parasites, **projet de réfection de la station d'épuration**,
- Sainte Marie : problème d'eaux parasites et vétusté ; **lancement d'un nouveau schéma directeur d'assainissement**.

## ■ Gestion de la ressource

Ce tronçon est concerné par :

- l'étude de définition d'un débit biologique satisfaisant la vie piscicole,
- l'étude des échanges nappes/rivière (sens des drainages, quantification,...).

Ces études, qui s'inscrivent dans une démarche globale à l'échelle du bassin-versant, sont détaillées dans le premier volet de ce document.

## ■ Hydraulique

- Veiller à la stabilité des ouvrages de franchissement et des protections de berges.
- Assurer l'entretien des atterrissements si il y a lieu.
- Veiller à l'évolution de la flèche sableuse.

## SCENARIO N° 2 BIS

Cette variante au programme de restauration-entretien propose une intervention **très ambitieuses et non garantie de succès de lutte contre la canne de Provence**, selon un triple objectif.

- 1) **reconstitution d'une ripisylve** pseudo naturelle par bouturage et plantation d'espèces indigènes. On privilégiera des espèces arbustives en pied de berge et des espèces arborées en haut de berge.
- 2) **valorisation paysagère** du fleuve par la diversification des ambiances rivulaires.
- 3) **réduction des risques d'incendie** par une végétation moins dense et plus difficilement inflammable.

## **Planche 9    Entretien soigné**

|   |
|---|
| FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE |
|---|

|            |                    |                            |
|------------|--------------------|----------------------------|
| <b>TET</b> | <b>Tronçon 6/6</b> | <b>Point particulier 2</b> |
|------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                       |
|-------------------|---------------------------------------|
| <b>Priorité 4</b> | <b>Coût estimatif : 75 € / 125 k€</b> |
|-------------------|---------------------------------------|

**Commune** : Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-de-La-Mer

**Objectif** : aménagement d'une passe à poissons.

■ **Constat**

Dans le cadre du Plan Migrateur, la Têt a été **classée de faible intérêt pour les poissons migrateurs en l'état actuel**, du fait notamment des multiples seuils faisant obstacle à la circulation piscicole, de l'appauvrissement du lit (déficit en granulats) et de la pollution des eaux (rejet de la station d'épuration de Perpignan,...).

Le fleuve abrite néanmoins **l'anguille** avec une population dominant le peuplement piscicole au niveau de Perpignan et une population bien représentée au niveau de Néfiach selon les résultats des pêches électriques réalisés en 2003 par SIEE.

En outre, la présence de l'alose n'est pas à exclure bien que non confirmée par ces inventaires.

■ **Nature des travaux**

Il conviendra dans un premier temps de **préciser les potentialités et les sites de frai** pour les différentes espèces migratrices et en particulier pour l'alose.

Sur la base de ces éléments, des aménagements pourront être réalisés au droit de l'ouvrage pour **la restauration de la circulation piscicole**.

Les capacités de montaison distinctes selon les espèces migratrices sont prises en compte dans les propositions d'aménagement ci-dessous, en distinguant l'anguille, espèce rampante à capacité de montaison élevée de l'alose, espèce à faible capacité de montaison.

| Localisation  | Obstacle  | Caractéristiques de l'obstacle  | Aménagement           |                                      | Coût HT  |        |
|---|-----------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|----------|--------|
|   |           |                                 | Anguille              | Alose                                | Anguille | Alose  |
| Le Soler à l'aval de la confluence Castelnou Canet/Sainte-Marie-de-La-Mer | Pont RD11 | Enrochement libre hauteur : 3 m | Rampe reptation plots | de type Passe à poisson type bassins | 75 k€    | 125 k€ |

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : à définir
- **Évaluation du coût** : 75 k€ / 125 k€
- **Programmation** : priorité 4

| <b>Rivière : B O U L È S</b>  |   | TRONÇON<br>1/2                |
|---|---|-------------------------------|
| TRONÇON   |   |                               |
| Source du Boulès  | Ruisseau de Saint-Nazaire                         |                               |
| <b>Communes riveraines :</b> <b>Linéaire :</b> 21,9 km – <b>Pente moyenne :</b> 5,7 %<br>Saint-Marsal, Boule d'Amont, Caixas, Casefabre, Bouleternère, Prunet et Belpuig, La Bastide                                  |   |                               |
| Objectifs   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
| Restauration –<br>entretien   | Restaurer   | –                             |
|   | Entretenir  | +++                           |
| Qualité des eaux  | Rejets à recenser                                 | –                             |
|   | Épuration à améliorer                             | –                             |
| Ressource   | Débit biologique à définir                        | –                             |
|   | Bilan hydraulique des canaux                      | –                             |
|   | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | –                             |
| Hydraulique   | Confortement d'ouvrage                            | –                             |
|   | Protection de berge                               | –                             |
|   | Zones d'expansion                                 | –                             |
|   | Gestion des atterrissements                       | –                             |
|   | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation  | Espace à valoriser                                | –                             |
|   | Aménagement piscicole                             | –                             |
|   | Dépôts à supprimer                                | +                             |
| <b>PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON</b>   |   |                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vallée encaissée : accès limité et dangereux.</li> <li>• Attrait paysager et piscicole.</li> <li>• Ripisylve de qualité.</li> <li>• Apport de bois mort à l'aval.</li> </ul> |   |                               |

BOULES

Tronçon 1/2

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

| Intervention                                | Localisation  | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
|---|---|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Intervention de restauration non nécessaire | Ensemble du tronçon   | 41 000 ml         | -   |          | 3 ans                 |
| Amélioration des boisements                 | Bourg de Bouleternère   | 2 800 ml          | 10 k€                                       | 3        | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts                       |   |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Entretien soigné                            | Aire de pique-nique (point particulier n° 1)                  |                   | 1,5 k€                                      | 1        | 1 an                  |
| Etude de faisabilité d'un ouvrage écrêteur  | Amont de Bouleternère<br>Voir point particulier 2 tronçon 2/2 |                   | 2 000 k€                                    | 1        |                       |

BOULES

Tronçon 1/2

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Restauration et entretien des cours d'eau

- 41 000 ml. Sur quasi tout le tronçon, encaissé et difficile d'accès, il n'est pas préconisé d'opérations de restauration des boisements. En revanche, on mettra en œuvre des campagnes d'entretien régulière mais non systématique de fréquence 3 ans visant à éviter les **bouchons hydrauliques** et à limiter les **apports de bois**.
- 2 800 ml. Au niveau de la traversée du bourg de Bouleternère, **l'amélioration de la ripisylve** visera à rééquilibrer les boisements (robinier) menaçant de tomber.
- L'entretien pluriannuel sera axé sur la limitation des apports de bois vers l'aval, ainsi que des embâcles dans la traversée de Bouleternère avec une fréquence de 3 ans.

## ■ Valorisation

L'attrait touristique de ce tronçon sera pris en compte au travers d'une valorisation d'une aire de pique-nique existante.

- T1.1 : entretien soigné de l'aire de pique-nique.

## ■ Hydraulique

Mener une étude de faisabilité d'un ouvrage écrêteur sur la Boulès en amont de Bouleternère.

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|               |                    |                            |
|---------------|--------------------|----------------------------|
| <b>BOULES</b> | <b>Tronçon 1/2</b> | <b>Point particulier 1</b> |
|---------------|--------------------|----------------------------|

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Coût estimatif : 1,5 k€</b> |
|-------------------|--------------------------------|

**Commune** : Boule d'Amont

**Objectif** : entretien soigné de l'aire de pique-nique.

■ **Constat**

Une aire de pique-nique a été aménagée en bordure de la rive gauche du Boulès au cœur du bourg de Boule d'Amont.

Sa situation dans ce secteur de gorges confère à ce site un attrait touristique important qui mérite d'être valorisé.

■ **Nature des travaux**

Le site bénéficiera d'un entretien régulier et soigné, axé sur le nettoyage et la maintenance des équipements mis en place (table, bancs, balançoire, cabanon).

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 1,5 k€
- **Programmation** : priorité 1

| <b>Rivière : B O U L È S</b>  |   | TRONÇON<br>2/2                |
|---|---|-------------------------------|
| TRONÇON   |   |                               |
| Ruisseau de Saint-Nazaire   | Confluence Têt                                    |                               |
| <b>Communes riveraines :</b> <b>Linéaire :</b> 11,6 km – <b>Pente moyenne :</b> 0,8 %<br>Bouleternère, Saint-Michel-de-Llotes, Ille/Têt, Néfiach, Millas  |   |                               |
| Objectifs   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
| Restauration –<br>entretien   | Restaurer   | +                             |
|   | Entretenir  | +++                           |
| Qualité des eaux  | Rejets à recenser                                 | –                             |
|   | Épuration à améliorer                             | –                             |
| Ressource   | Débit biologique à définir                        | –                             |
|   | Bilan hydraulique des canaux                      | ++                            |
|   | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | –                             |
| Hydraulique   | Confortement d'ouvrage                            | ++                            |
|   | Protection de berge                               | +                             |
|   | Zones d'expansion                                 | +                             |
|   | Gestion des atterrissements                       | +                             |
|   | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation  | Espace à valoriser                                | –                             |
|   | Aménagement piscicole                             | –                             |
|   | Dépôts à supprimer                                | ++                            |
| <b>PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON</b>   |   |                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte vulnérabilité aux crues compte tenu des caractéristiques du bassin versant du Boulès</li> <li>• Ripisylve dominée par le robinier et la canne de Provence</li> <li>• Endiguement bilatéral continu</li> <li>• Quelques dépôts sauvages en berge</li> </ul> |   |                               |

BOULES

Tronçon 2/2

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

| Intervention   | Localisation                               | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
|--|--|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Nettoyage raisonné   | Ensemble du tronçon                        | 23 200 ml         | 36 k€                                       | 3        | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts  |  |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Étude de faisabilité de la restauration d'une zone d'expansion des crues | Aval Bouleternère<br>(point particulier 1) |                   |   | 1        |                       |
| Étude de faisabilité d'un ouvrage de dérivation du Boulès vers la Têt    | Aval Bouleternère<br>(point particulier 1) |                   | 500 k€                                      | 1        |                       |

BOULES

Tronçon 2/2

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Restauration et entretien des cours d'eau

- 23 200 ml. Sur l'ensemble du tronçon, **un nettoyage raisonné** sera pratiqué de façon non systématique sur les arbres sénescents ou menaçant de tomber (robiniers).
- L'élimination des décharges sauvages en berge sera réalisée à l'occasion des campagnes de restauration-entretien.
- L'**entretien pluriannuel** sera axé sur le rééquilibrage des boisements (robinier), ainsi que la limitation de l'expansion de la canne de Provence, avec une fréquence de 3 ans.

## ■ Hydraulique

- Étude de faisabilité de la restauration d'une zone d'expansion des crues.
- Étude de faisabilité d'un ouvrage de dérivation du Boulès vers la Têt.

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|               |                    |                            |
|---------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Boulès</b> | <b>Tronçon 2/2</b> | <b>Point particulier 1</b> |
|---------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                                  |
|-----------------|----------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : variable</b> |
|-----------------|----------------------------------|

**Communes** : Bouleternère / Ille

**Objectif** : Lutter contre les inondations du Boulès en plaine

■ **Constat**

Les crues du Boulès peuvent être dévastatrices pour les communes depuis Bouleternère jusqu'à Millas. A part un recalibrage généralisé en plaine, ce cours d'eau ne dispose pas d'ouvrages ou d'installations susceptibles d'atténuer la violence des crues. Des réflexions sont menées dans ce sens au moins depuis la crue de 1940, sans toutefois aboutir.

La configuration géomorphologique du Boulès perché par rapport à la plaine entraîne des débordements latéraux en crue.

■ **Nature des travaux**

Trois types d'aménagements ont été pré-étudiés, permettant tous trois d'apporter une solution aux inondations du Boulès en plaine.

**Création d'un ouvrage écrêteur de crues.**

La localisation précise ainsi que la capacité d'un tel ouvrage reste à déterminer.

Avantages : limitation des débits en crue au bénéfice des zones urbanisées et agricole. Peu d'enjeux humains en amont de Bouleternère. Impact significatif pour toute la plaine et très positif en terme d'écrêtement des crues.

Inconvénients : rupture du transport solide à l'image de ce qui se passe sur la Têt en aval de Vinça. Risque de modification du profil en long liée au déficit en matériaux. Impact sur l'activité piscicole.

**Aménagement d'un déversoir en rive droite du Boulès au droit d'Ille sur Têt sur 500 mètres de long.**

Création de deux axes directeurs d'écoulement.

Endiguement sur 3 km en bordure de zone d'expansion

Avantages : impact peu significatif pour Ille sur Têt mais plus intéressant pour Néfiach et Millas. Permet d'écrêter les débits en crue, de délester les digues en aval et à terme de redonner éventuellement une dynamique de remobilisation sédimentaire en plaine.

Inconvénients : forte densité de Mas et voies de communication ainsi que des canaux d'irrigation principaux (canal de Perpignan).

**Réalisation d'un chenal de déversement depuis l'aval de Bouleternère jusqu'à la Têt.**

Cette solution avait été envisagée après la crue de 1940 pour protéger principalement les terres agricoles. A l'époque, la mémoire de l'aiguât aurait permis de passer au dessus des contraintes liées aux acquisitions foncières mais ce projet n'a pourtant pas été réalisé. Aujourd'hui, cette solution reste hydrauliquement intéressante en permettant une surverse du Boulès (pour un débit à déterminer) jusqu'à la Têt par l'intermédiaire d'un chenal.

Longueur du chenal : environ 1 km

Largueur du chenal : entre 50 et 100 mètres

Avantages : délestage d'une partie du Boulès en crue directement dans la Têt, ce qui constitue un bénéfice pour les zones urbanisées, infrastructures et terres agricoles. Cet aménagement pourrait permettre d'envoyer au Boulès un débit légèrement inférieur à son débit de plein bord et garantir ainsi aux communes aval la mise hors d'eau des terres agricoles et zones urbanisées.

Inconvénients : franchissement d'axes structurants SNCF et RN116 et terrains privés.

**ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION**

- **Maître d'ouvrage pressenti :**
  - **Évaluation du coût de l'ouvrage écrêteur :** 2 000 k€
  - **Évaluation du coût du déversoir :** 500 k€
  - **Évaluation du coût de la zone d'expansion :** 500 k€
  - **Programmation :** priorité
- } Hors coût des acquisitions foncières

|                            |                                      |                |
|----------------------------|--------------------------------------|----------------|
| <b>Rivière : B A S S E</b> |                                      | TRONÇON<br>1/3 |
| TRONÇON                    |                                      |                |
| Thuir                      | Amont zone industrielle de Perpignan |                |

**Linéaire** : 12 km **Pente moyenne** : 2,9 %  
**Communes riveraines** : Thuir, Toulouges

| Objectifs                   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Restauration –<br>entretien | Restaurer   | +                             |
|                             | Entretien   | +++                           |
| Qualité                     | Rejets à recenser                                 | –                             |
|                             | Épuration à améliorer                             | ++                            |
| Ressource                   | Débit biologique à définir                        | –                             |
|                             | Bilan hydraulique des canaux                      | –                             |
|                             | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | –                             |
| Hydraulique                 | Confortement d'ouvrage                            | –                             |
|                             | Protection de berge                               | +                             |
|                             | Zones d'expansion                                 | +++                           |
|                             | Gestion des atterrissements                       | –                             |
|                             | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation                | Espace à valoriser                                | –                             |
|                             | Aménagement piscicole                             | –                             |
|                             | Dépôts à supprimer                                | +++                           |

#### PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON

- Tronçon traversant des terrains agricoles (vignes, vergers, près, serres).
- Lit et berges recalibrés. Enrochements ponctuels.
- En amont, absence de ripisylve. En aval, végétation mixte (canne, frêne,...).
- Lit envahi par la végétation en amont.
- Eutrophisation et plusieurs déchets en berge.

BASSE

Tronçon 1/3

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

| Intervention  | Localisation                                   | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                                | Priorité | Fréquence d'entretien |
|---|--|-------------------|---|----------|-----------------------|
| Intervention de restauration non nécessaire         | Amont  | 10 000 ml         | -   |          | 3 ans                 |
| Nettoyage raisonné                                  | Aval   | 12 000 ml         | 18 k€                                       | 3        | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts                               |  |                   | Inclus dans interventions sur la végétation |          |                       |
| Amélioration de la ripisylve                        | ponctuel                                       | 2 000 ml          | 6 k€  | 3        | 3 ans                 |
| Étude et aménagement d'une zone d'expansion de crue | près en aval de Thuir (point particulier n° 1) |                   |   | 1        | -                     |
| Scénario 2 : reconstitution d'un boisement adapté   | amont  | 10 000 ml         | 80 k€                                       | 3        |                       |
| Scénario 3 : création d'un lit moyen                | aval   | 10 000 ml         | 150 k€                                      | 3        |                       |

BASSE

Tronçon 1/3

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Restauration et entretien du cours d'eau

• 10 000 ml. Sur la majeure partie amont du tronçon dépourvue de ripisylve mais marquée par un envahissement du lit par la végétation, **l'entretien régulier** sera axé sur l'élimination des ligneux (robinier) poussant dans le lit pour **assurer le bon écoulement des eaux**. On pourra néanmoins conserver les herbacées hélophytes de type massette moins préjudiciables à la capacité d'écoulement lorsqu'elles ne forment pas de massifs denses.

Des **actions complémentaires en faveur du milieu** pourront être réalisées par dégagement des jeunes pousses d'espèces adaptées (frêne, saule) afin de favoriser à terme le développement spontané d'un cordon ligneux.

• 12 000 ml. En rive droite présentant ponctuellement un cordon ligneux mixte (constitué d'un mélange de cannes de Provence, frêne, aulne,...), un **nettoyage raisonné** sera réalisé pour conserver la bonne tenue des ligneux en berge et favoriser la pousse des jeunes plants de frênes et d'aulne.

Il sera également procédé à **l'évacuation des déchets** recensés en berge. Cette opération s'accompagnera d'une démarche de sensibilisation des riverains aux pratiques respectueuses de l'environnement.

• 2 000 ml. En aval du tronçon, **l'amélioration des boisements de berge fragilisés** ou tombés impliquera des opérations de coupe de rééquilibrage, d'abattage et de désencombrement du lit. Ces actions viseront à :

- **améliorer la fonction hydraulique** en limitant les processus érosifs et la production d'embâcle,
- **conforter le rôle écologique** (refuge, site de reproduction, nourriture) en améliorant l'état sanitaire, la régénération des boisements adaptés et en limitant le développement de la canne).

• L'entretien pluriannuel sera axé sur la stabilité et la diversité des boisements de berge avec une fréquence de 3 ans.

## ■ Hydraulique

• Il est préconisé une **surveillance des portions de berge montrant des signes d'érosion** sans pour autant viser à les protéger au coup par coup, ce qui ne ferait qu'accroître les conséquences néfastes de la chenalisation du tronçon. Ensuite, les actions menées sur la végétation devront permettre de freiner l'évolution érosive des berges. Le cas échéant, on pourra s'orienter vers une action de restauration combinée des berges et de la végétation (voir scénario n° 3).

• En raison de la sensibilité du cours d'eau aux crues, il est envisagé d'exploiter les dépressions naturelles pour limiter les débits à l'aval. Optimiser les secteurs des PRATS et de la PRADE en terme d'expansion des crues

⇒ Voir T1.1 – Étude et aménagement d'une zone d'expansion de crue

BASSE

Tronçon 1/3

## NATURE DES INTERVENTIONS

## ■ Valorisation

- L'élimination des dépôts, à l'occasion des opérations de restauration et d'entretien de la végétation, contribuera à valoriser le milieu.
- On pourra également pratiquer un entretien plus soigné le long du chemin existant en rive gauche, en raison de sa fréquentation pour la randonnée équestre.

## ■ Qualité

La suppression des dépôts contribuera également à réduire les foyers de pollution du milieu

## SCENARIO 2

Cette variante consiste à **reconstituer un boisement de berge sain et diversifié** sur les linéaires les plus dépourvus de ripisylve en l'état actuel.

L'objectif visé est donc la **reconquête du milieu** par l'intermédiaire d'un **cordon ligneux tampon** jouant un rôle de :

- **filtre** contre les pollutions diffuses (vignes, vergers en bordure immédiate),
- **ombrage et thermorégulation** pour limiter le phénomène d'eutrophisation et l'envahissement du lit par la végétation déjà constatés.

Les actions porteront sur :

- dégagement des jeunes pousses de ligneux,
- plantations complémentaires de frênes, aulnes, ormes, platanes,
- bouturage de saules.

Elles concernent 10 000 ml de berge.

## SCENARIO 3

Il s'agit de la variante la plus ambitieuse car consistant à **créer un lit moyen** en risberme sur les linéaires les plus sensibles aux processus érosifs (secteurs fortement recalibrés).

L'objectif visé est donc la **reconquête des fonctions hydrauliques et naturelles** au cours d'eau (berge et végétation).

Cet aménagement permettra :

- une meilleure stabilisation des berges (retalutage en pente douce),
- un confortement des berges par la végétation adaptée mise en place,
- un frein contre les écoulements (arbustes offrant une résistance souple aux crues),
- un cordon tampon jouant un rôle de filtre, d'ombrage et de thermorégulation contre les pollutions diffuses et l'eutrophisation.

|  |
|--|
| <b>FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE</b> |
|--|

|              |                    |                            |
|--------------|--------------------|----------------------------|
| <b>Basse</b> | <b>Tronçon 1/3</b> | <b>Point particulier 1</b> |
|--------------|--------------------|----------------------------|

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>Priorité</b> | <b>Coût estimatif : 500 k€</b> |
|-----------------|--------------------------------|

**Communes** : Thuir / Llupia

**Objectif** : Optimiser les secteurs des PRATS et de la PRADE en terme d'expansion des crues.

■ **Constat**

Le secteur offre des dépressions naturelles qui pourraient être optimisées afin de contribuer au mieux à l'expansion des crues en amont du bassin versant de la Basse.

■ **Nature des travaux**

Multiplier les points de débordement en créant des chenaux secondaires ou en supprimant des protections de berges.

La présence de nombreuses agouilles permet une circulation des volumes d'eau dans ces zones pour une meilleure répartition du volume.

Superficie estimée sur les PRATS égale à 150 ha

Superficie estimée sur la PRADE égale à 55 ha.

L'optimisation de ces zones demande la réalisation d'un merlon de 1 à 1.5 mètres de haut en bordure de la RN 612a afin d'atteindre un volume de rétention important à la cote 37m NGF pour les PRATS et 39m NGF pour la PRADE.

En sortie de chaque zone, un ouvrage devra être réalisé, comprenant un orifice de fuite calibré et un déversoir permettant l'évacuation d'un débit centennal.

Le coût des acquisitions foncières n'est pas intégré dans cet estimatif.

|   |
|---|
| <b>ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION</b> |
|---|

- **Maître d'ouvrage pressenti** :
- **Évaluation du coût** : 500 k€
- **Programmation** : priorité

|                                      |                              |                |
|--------------------------------------|------------------------------|----------------|
| <b>Rivière : B A S S E</b>           |                              | TRONÇON<br>2/3 |
| TRONÇON                              |                              |                |
| Amont zone industrielle de Perpignan | Pont en aval de la voie SNCF |                |

**Linéaire** : 4,2 km **Pente** : 1,3 %  
**Commune riveraine** : Perpignan

| Objectifs                   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Restauration –<br>Entretien | Restaurer   | ++                            |
|                             | Entretenir  | ++                            |
| Qualité                     | Rejets à recenser                                 | ++                            |
|                             | Épuration à améliorer                             | ++                            |
| Ressource                   | Débit biologique à définir                        | –                             |
|                             | Bilan hydraulique des canaux                      | –                             |
|                             | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | –                             |
| Hydraulique                 | Confortement d'ouvrage                            | –                             |
|                             | Protection de berge                               | +                             |
|                             | Zone d'expansion                                  | –                             |
|                             | Gestion des atterrissements                       | –                             |
|                             | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation                | Espace à valoriser                                | +                             |
|                             | Aménagement piscicole                             | –                             |

### PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON

- Tronçon traversant une zone industrielle.
- Endiguement et recalibrage à l'aval. Ouvrage de dérivation en amont du pont de l'A9 (protection contre les crues).
- Protections de berge.
- Ripisylve en mauvais état sanitaire composée d'espèces inadaptées.
- Dépôts sauvages diffus. Rejets polluants industriels et multiples rejets suspects d'origine inconnue.

|       |             |
|-------|-------------|
| BASSE | Tronçon 2/3 |
|-------|-------------|

| SYNTHESE DES INTERVENTIONS                    |                                      |                   |  |          |                       |
|---|--------------------------------------|-------------------|--|----------|-----------------------|
| Intervention                                  | Localisation                         | Linéaire de berge | Coût (k€ HT)                               | Priorité | Fréquence d'entretien |
| Intervention de restauration non nécessaire   | Secteur recalibré                    | 1 000 ml          | -  | -        | 3 ans                 |
| Nettoyage raisonné                            | aval                                 | 4 900 ml          | 7.5  | 2        | 3 ans                 |
| Amélioration de la ripisylve                  | amont                                | 2 500 ml          | 7.5  | 2        | 3 ans                 |
| Élimination de dépôts                         |                                      |                   | Inclus dans intervention sur la végétation |          |                       |
| Valorisation de la Basse                      | Espace vert (point particulier n° 1) |                   | 1,5 k€                                     | 3        | 1 an                  |
| Scénario n° 2 : reconstitution d'un boisement | Amont pont A9                        | 2 000 ml          | 16 k€                                      | 2        | 3 ans                 |

BASSE

2/3

## NATURE DES INTERVENTIONS

| Linéaire de berges | Descriptions  |
|--------------------|---|
|                    | <p>■ Restauration et entretien du cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 500 ml. Sur la partie amont du tronçon, <b>l'amélioration de la ripisylve</b> existante sera menée plus particulièrement dans les endroits subissant la pression humaine (zone industrielle).</li> </ul> <p>On visitera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– améliorer l'état sanitaire, la diversité et la régénération des boisements adaptés (en lieu et place de la canne de Provence) pour conforter leurs rôles écologiques (refuge,...) et mécanique (stabilisation des berges),</li> <li>– limiter la production de bois mort dans le lit pour la fonction hydraulique du cours d'eau.</li> </ul> <p>Les actions porteront notamment sur l'abattage sélectif des arbres de haut jet menaçant de tomber ainsi que sur l'évacuation des déchets diffus dans le lit et en berge.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 4 900 ml. Sur la partie aval, un <b>nettoyage raisonné</b> sera pratiqué sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> <li>– débroussaillage sélectif (limitation de la canne) et dégagement des jeunes pousses de ligneux adaptés,</li> <li>– élagage de recépage d'arbres à part déséquilibré ou trop dense (orme, robinier, saule).</li> </ul> </li> <li>● 1 000 ml. Aucune intervention de restauration n'est préconisée sur le linéaire entièrement artificialisé en amont du pont de l'A9 (P9).</li> <li>● <b>L'entretien pluriannuel</b> sera axé sur le maintien de l'état sanitaire de la stabilité et de la diversité des boisements de berge, avec une fréquence de 3 ans.</li> </ul> <p>■ Valorisation</p> <p>Une valorisation ponctuelle du cours d'eau dans son entrée urbaine peut être envisagée.</p> <p>⇒ Voir T2.1 – <i>Entretien soigné de l'espace vert</i></p> <p>■ Hydraulique</p> <p>Veiller à la bonne stabilité des berges suite aux récents aménagements et travaux de recalibrage réalisés</p> <p>■ Qualité des eaux</p> <p>Outre les deux rejets industriels importants de la chocolaterie CEMOI et la cave "Les Vignerons Catalans" (nouvelle station d'épuration en cours), le diagnostic a signalé l'existence de plusieurs arrivées d'eaux usées aux origines inconnues.</p> <p>Il est donc préconisé l'établissement d'un fichier de suivi avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– identification de l'origine du rejet,</li> <li>– caractérisation de la qualité des rejets,</li> <li>– traitement existant.</li> </ul> <p style="text-align: center;">SCENARIO 2</p> <p>Cette variante ne concerne que la petite portion entièrement artificialisée en amont de l'A9. Il s'agit de <b>reconstituer un cordon ligneux en haut de berge</b> afin de jouer un rôle d'ombrage et de thermorégulation limitant l'eutrophisation de la Basse.</p> <p>Cette variante concerne 2 000 ml de berge.</p> |

## FICHE OPERATIONNELLE – INTERVENTION LOCALISEE

**Basse****Tronçon 2/3****Point particulier 1****Priorité 3****Coût estimatif : 1,5 k€****Communes** : Perpignan**Objectif** : Valorisation de la Basse.**■ Constat**

Dans son entrée urbaine, le cours d'eau possède un **potentiel d'agrément du cadre de vie** de par sa situation en bordure d'un espace vert et la proximité des habitations (immeubles).

Toutefois, le cours d'eau est aujourd'hui peu intégré au site (barrières séparant le cours d'eau du chemin piéton, végétation masquant la rivière...).

**■ Nature des travaux**

La valorisation du cours d'eau visera un **public de proximité** (riverains, usagers de l'espace vert) en favorisant la **découverte de la rivière** et son **intégration paysagère** au site.

Au minimum, il conviendra de réaliser un **entretien régulier et soigné** du cours d'eau au droit du site impliquant :

- le nettoyage du lit de la rivière (à inclure aux campagnes d'entretien de l'espace vert),
- l'élagage sanitaire des arbres,
- le dégagement des lignes de vue sur le cours d'eau,
- le débroussaillage de la canne de Provence.

En complément des aménagements existants, (bancs, aire de jeux pour enfants, haie de rosiers, Cotoneaster et laurier), on pourra s'orienter également vers :

- la **plantation d'espèces végétales esthétiques** inféodées aux milieux aquatiques : salicaires (fleurs mauves), iris (fleurs jaunes), massette,...
- l'aménagement d'un **parcours botanique** (panonceaux avec nom vernaculaire, ...)

## ÉVALUATION DU COUT, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION

- **Maître d'ouvrage pressenti** : commune ou structure globale
- **Évaluation du coût** : 0,7 k€
- **Programmation** : priorité 3

## **Planche 10 Valorisation de la Basse**

|                              |                |                |
|------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Rivière : B A S S E</b>   |                | TRONÇON<br>3/3 |
| TRONÇON                      |                |                |
| Pont en aval de la voie SNCF | Confluence Têt |                |

**Linéaire** : 2,2 km **Pente moyenne** : 0,55 %  
**Communes riveraines** : Perpignan

| Objectifs                   | Opérations  | Acuité à l'échelle du tronçon |
|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Restauration –<br>Entretien | Restaurer   | –                             |
|                             | Entretenir  | +++                           |
| Qualité                     | Rejets à recenser                                 | +++                           |
|                             | Épuration à améliorer                             | –                             |
| Ressource                   | Débit biologique à définir                        | –                             |
|                             | Bilan hydraulique des canaux                      | –                             |
|                             | Caractérisation des échanges nappes / cours d'eau | –                             |
| Hydraulique                 | Confortement d'ouvrage                            | –                             |
|                             | Protection de berge                               | –                             |
|                             | Zones d'expansion de crue                         | –                             |
|                             | Gestion des atterrissements                       | –                             |
|                             | Stabilisation du lit                              | –                             |
| Valorisation                | Espace à valoriser                                | +++                           |
|                             | Aménagement piscicole                             | –                             |
|                             | Dépôts à supprimer                                | –                             |

#### PROBLEMATIQUES SYNTHETIQUES DU TRONÇON

- Tronçon dans la traversée urbaine de Perpignan.
- Végétation ornementale. Entretien de type "jardiné".
- Cours d'eau visible par le public mais non accessible.

|       |             |
|-------|-------------|
| BASSE | Tronçon 3/3 |
|-------|-------------|

| SYNTHESE DES INTERVENTIONS  |                 |                   |              |          |                       |
|---|-----------------|-------------------|--------------|----------|-----------------------|
| Intervention  | Localisation    | Linéaire de berge | Coût (k€ HT) | Priorité | Fréquence d'entretien |
| Intervention de restauration non nécessaire                         | Tout le tronçon | 4 400 ml          | -            | 3        | 3 ans                 |
| Veiller au bon fonctionnement de la vanne de dérivation vers la Têt |                 |                   |              |          |                       |

BASSE

3/3

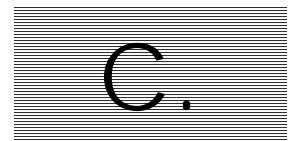
## NATURE DES INTERVENTIONS

Linéaire de berges

Descriptions

- Restauration et entretien du cours d'eau
    - 4 400 ml. Sur la totalité du tronçon fortement artificialisé, seule est préconisée la pérennisation de l'entretien soigné de type "jardiné".
  - Hydraulique
- Veiller au bon fonctionnement de la vanne de dérivation vers la Têt
- Qualité des eaux
- On procédera à l'inventaire exhaustif et la caractérisation des multiples rejets suspects d'origine inconnue présents sur le tronçon.





**CADRE POUR LA MISE  
EN ŒUVRE DU SCHEMA  
GLOBAL DE LA TET**

## I. Organisation de la gestion des cours d'eau

### I.1. Analyse de la situation actuelle

Le schéma global de la Têt propose un programme pluriannuel d'action à moyen et long termes. En préalable à la réalisation des actions, il apparaît indispensable d'identifier, voire de créer, les structures susceptibles de devenir porteuses du schéma et/ou maître d'ouvrage des actions. **L'organisation de la gestion des cours d'eau sur le territoire constitue donc la priorité de ce schéma**, au risque sinon de retarder sa mise en œuvre et de le rendre obsolète.

En effet, l'analyse de la situation actuelle montre en particulier :

- **la multiplicité des intervenants** en charge de la gestion des cours d'eau avec 16 maîtres d'ouvrage à l'échelle du sous-bassin de la Têt du barrage de Vinça à la mer dont 6 sur le fleuve ;
- **la couverture partielle du sous-bassin par les structures existantes** pour la gestion des cours d'eau ; absence de structure sur la partie amont de la Têt et du Boulès ;
- **une gestion des cours d'eau devenue aujourd'hui complexe**, avec la nécessité de prendre en compte de multiples enjeux (hydrauliques, milieu, ressources...) en conformité avec les documents de référence (SDAGE RMC, Directive Cadre sur l'eau...);
- la nécessité d'assurer **une cohérence et une coordination** des actions dans un cadre **concerté**.

**L'orientation retenue est donc d'optimiser la gestion actuelle, voire de favoriser l'existence de structures de gestion aux enjeux locaux.**

#### Gestion actuelle des cours d'eau

|                         | Couverture des cours d'eau           | Structures de gestion actuelle |  |
|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--|
|                         |                                      | Nombre                         | Nom  |
| Ensemble du sous-bassin | partielle                            | 16                             | 5 syndicats<br>9 ASF / ASA<br>Ville de Perpignan |
| Têt                     | partielle (absente sur Rodès)        | 6                              | 5 ASF<br>PMCA                                    |
| Basse                   | totale                               | 2                              | SIAH Basse – Castelnou<br>PMCA                   |
| Boulès                  | partielle (absence sur partie amont) | 4                              | 4 ASF / ASA                                      |

## I.2. Scénarios d'évolution

Partant de l'analyse de la situation actuelle, plusieurs scénarios pour l'organisation de la gestion des cours d'eau ont été formulés et débattus à l'occasion des ateliers de large concertation.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents scénarios proposés, leurs avantages et inconvénients.

| Scénario | Propositions   | Avantages   | Inconvénients   |
|----------|--|---|---|
| 1        | Union ou fusion ASF  | Permet de réduire le nombre d'interlocuteurs  | Pas de coordination<br>La couverture des cours d'eau reste incomplète |
| 2        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Extension géographique de la compétence cours d'eau du PMCA au sein de son territoire.</li> <li>Adoption de la compétence cours d'eau par la CC Roussillon – Conflent.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Couvertures Têt et Basse complètes</li> <li>Couverture Boulès quasi complète.</li> <li>Simplification du nombre de maîtres d'ouvrage</li> </ul>  | Pas de coordinateur selon une logique amont – aval                    |
| 3        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Extension géographique de la compétence cours d'eau du PMCA au sein de son territoire.</li> <li>Adoption de la compétence cours d'eau par la CC Roussillon – Conflent.</li> <li>Création d'une structure globale coordonnatrice.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Couvertures Têt et Basse complètes</li> <li>Couverture Boulès quasi complète.</li> <li>Simplification du nombre de maîtres d'ouvrage</li> <li>Coordonnateur garantissant la logique amont – aval.</li> </ul> | Création d'une nouvelle structure                                     |
| 3 bis    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une structure globale coordonnatrice et maître d'ouvrage.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Couvertures Têt et Basse complètes</li> <li>Couverture Boulès quasi complète.</li> <li>Simplification du nombre de maîtres d'ouvrage</li> <li>Coordonnateur garantissant la logique amont – aval.</li> </ul> | Création d'une nouvelle structure                                     |

**Planche 11 Scénarios pour l'organisation de la gestion des cours d'eau**

Les principales conclusions issues de la large concertation privilégient les scénarios 3 et 3bis orientés vers la **création d'une structure globale** avec :

- selon le scénario 3, une maîtrise d'ouvrage des travaux assurée principalement par deux entités : sur la partie amont, la Communauté de Communes Roussillon Conflent et sur la partie aval, la Communauté de Communes Perpignan Méditerranée. La coordination de leurs actions selon une logique amont – aval serait confiée à une structure globale d'animation ;
- selon le scénario 3 bis, cette structure globale assurerait à la fois l'animation et la maîtrise d'ouvrage des travaux.

**NB** – Ces scénarios impliquent un transfert progressif des interventions des ASF aux structures mentionnées.

### **I.3. Nouvelle structure globale de gestion**

Les principales caractéristiques de la structure globale de gestion sont exposées ci-après.

- ⇒ La mise en place de cette structure constitue **la priorité de ce schéma**, préalable indispensable à une mise en œuvre efficace du programme d'actions.
- ⇒ Le type de structure de gestion le plus adapté au contexte local est représenté par un **syndicat mixte ouvert**. Il s'agit en effet d'une structure très adaptée à la gestion des cours d'eau. Dépassant le cadre communal, elle permet également d'associer l'ensemble des collectivités intervenant dans la gestion des cours d'eau telles que la PMCA, la CC Roussillon Conflent et le Conseil général, maître d'ouvrage du barrage de Vinça.
- ⇒ Afin d'assurer un rôle a minima d'animateur du schéma et de coordinateur des actions, **cette structure doit se doter d'une équipe** composée d'un secrétaire, d'un chargé de mission pour tous les aspects généraux, voire d'un technicien pour le suivi technique de la gestion des cours d'eau.

---

## II. Les intervenants et leur rôle respectif

---

### II.1. La maîtrise d'ouvrage

Le Schéma d'aménagement offre un cadre pour la réalisation de travaux selon des objectifs concertés élargis à la restauration des fonctionnalités et la valorisation des cours d'eau.

Le maître d'ouvrage est la personne morale qui prend la décision de faire réaliser les travaux de restauration et d'entretien sur son territoire de compétence.

C'est lui qui choisit en toute indépendance, le ou les entreprises et le personnel qui interviendront au moment des travaux. Il devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la réalisation des opérations d'entretien.

### II.2. L'animateur de la structure globale

■ La mise en œuvre du schéma de restauration et d'entretien sera favorisée par la présence au **niveau local** de compétences pour organiser, suivre et guider le ou les maître(s) d'ouvrage et assurer l'interface avec l'ensemble des acteurs. Dans cette optique, l'appui d'un **animateur**, véritable cheville ouvrière de la mise en œuvre de ce schéma, s'avère **indispensable**.

■ Les rôles et responsabilités de l'animateur sont très diversifiés :

- concertation et relais auprès des collectivités, propriétaires riverains, associations, ASA, partenaires financiers et techniques, administrations, usagers, pêcheurs, touristes,... ;
- organisation et suivi des programmes d'actions :
  - identification des zones prioritaires d'intervention,
  - proposition du programme de travaux annuel,
  - mise à jour du tableau de bord, renseignement des indicateurs,
- porteur d'études globales d'amélioration des connaissances, montage des dossiers techniques, administratifs et financiers,
- interface avec les autres démarches de développement du territoire (SCOT...).
- sensibilise divers publics (scolaires, riverains et touristes en particulier) à l'intérêt de protéger et à gérer les rivières : production de documents ou publications et organisations de manifestations locales répondant à cet objectif.

### II.3. Les entreprises – La main-d'œuvre

La mise en œuvre des techniques de restauration exige des compétences particulières alliées à une sensibilisation accrue du milieu rivière ; trop souvent, ces interventions sont assimilées à tort à des chantiers de travaux publics. **Il est donc impérativement recommandé de faire appel à des entreprises largement spécialisées dans l'aménagement intégré de cours d'eau et parfaitement aptes pour satisfaire aux exigences que requièrent ces tâches.**

---

## III. Les partenaires financiers

---

■ En élaborant un document cadre à l'échelle globale du cours d'eau, le Schéma d'aménagement global de la Têt est susceptible de bénéficier de subventions accordées par certains partenaires. Peuvent être ainsi sollicités :

- **l'Agence de l'Eau** (études globales, actions de restauration et d'entretien des cours d'eau),
- **le Conseil Général** (études globales sur la gestion de l'eau, ...),
- **le Conseil Régional** (actions de valorisation des cours d'eau, ...),
- **le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable**,
- **l'Europe**,
- ...

---

## IV. La déclaration d'intérêt général

---

■ Dans le cadre du schéma, il convient de préciser que les actions décrites concernent des terrains ou des biens dont la maîtrise foncière et la jouissance relèvent, le plus souvent, du **domaine privé des riverains**. En conséquence, et **dans l'optique d'engager la phase opérationnelle de réalisation des travaux, le maître d'ouvrage devra se doter d'une doctrine et de moyens d'action visant à lui conférer le pouvoir d'intervenir sur les parcelles de façon durable afin d'assumer notamment les opérations d'entretien ultérieures.**

Cette phase préalable aux interventions peut être appréhendée au travers de **différentes possibilités** :

- accord sous forme de convention avec les propriétaires riverains ou les associations de pêche,
- procédure d'enquête publique ou de déclaration d'intérêt général,
- création de servitudes,
- acquisition foncière...

La mise en œuvre du schéma d'aménagement sur les cours d'eau communautaires nécessite l'établissement d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** qui permet de légitimer la réalisation des travaux d'entretien par la collectivité publique. On notera dès à présent qu'un délai est nécessaire pour le déroulement de la procédure (5 à 8 mois).

### ■ Définition

- ▶ La DIG est une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant l'aménagement et la gestion de l'eau.
- ▶ Elle ne doit pas être confondue avec la **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**, procédure pouvant être menée conjointement à la DIG mais qui est uniquement requise dans l'hypothèse où les travaux envisagés nécessitent l'expropriation de riverains ou de droits d'eau, ou encore la dérivation d'un cours d'eau non domanial.
- ▶ La DIG est **exigée** aussi bien pour les travaux d'aménagement que d'entretien du cours d'eau.

## ■ Procédure

- ▶ La DIG est mise en œuvre par le maître d'ouvrage des travaux (Communauté de communes ...).
- ▶ Elle est précédée d'une **enquête publique**.
- ▶ Le contenu dossier est variable selon que les opérations visées par la DIG sont ou non soumises aux dispositions de l'article 10 de la loi sur l'eau :
  - lorsque les opérations sont soumises à autorisation : le dossier d'enquête comprend toutes les pièces exigées par l'article 2 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures de déclaration et d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau, plus les pièces prévues à l'article 10 du décret n° 93-1182 relatif à la DIG ;
  - lorsque les opérations sont soumises à la déclaration : le dossier comprend les pièces énumérées à l'article 29 du décret n° 93-742, plus celles indiquées à l'article 12 du décret n° 93-1182 ;
  - lorsque les opérations ne sont soumises ni à autorisation, ni à déclaration, le dossier est constitué des pièces mentionnées au I de l'article R.11-3 du Code de l'expropriation, plus celles prévues à l'article 13 du décret n° 93-1182.
- ▶ Une seule DIG suffit pour mener des travaux pluriannuels, notamment dans la mesure où elle doit fixer elle-même sa durée.

## ■ Pertinence de l'outil

- ▶ La déclaration d'intérêt général des travaux projetés par le maître d'ouvrage lui permet d'intervenir en **toute légalité** sur des propriétés privées, sans pouvoir se voir opposer le fait qu'il réalise des investissements avec des deniers publics afin de satisfaire un intérêt privé.
- ▶ Bien que la DIG permette d'appliquer d'office la servitude de l'article 119 du Code rural qui assure le passage des personnels et engins nécessaires sur les propriétés privées à l'occasion de la réalisation des travaux, il paraît indispensable d'accompagner cette procédure de la conclusion de **conventions d'accès aux parcelles privées** avec les riverains.

En effet, le conventionnement est une démarche permettant d'impliquer les riverains dans la politique de gestion des rivières et de les maintenir dans une relation de confiance l'égard du maître d'ouvrage.

---

## V. Entretien et gestion après restauration

---

### V.1. Principes généraux

■ A l'échéance des campagnes de restauration, le maître d'ouvrage aura mis en place l'ensemble des moyens jugés nécessaires (moyens humains, matériels, financiers, réglementaires) pour parvenir à l'état souhaité, conformément aux objectifs fixés.

**Cette première étape du programme produira des améliorations durant un laps de temps limité à quelques années (3 ans environ).**

Bien que les entreprises garantissent le suivi des biefs traités durant trois années après les travaux pour les ouvrages de protection végétale, **une véritable politique de gestion des berges et du lit** doit, pour s'inscrire sur du **long terme** et pérenniser les investissements, **intégrer la notion d'entretien ultérieur**, pour **maintenir en l'état la végétation restaurée..**

Cela suppose donc une **gestion de l'après-restauration** à programmer dès la définition des actions, mais aussi la **présence au niveau local de compétences** pour organiser les chantiers... Dans cette optique, **l'animateur de la structure globale** initiera une dynamique axée sur le cours d'eau à inscrire sur le moyen et le long terme en veillant tout particulièrement à associer, dès les premières opérations, les usagers, les riverains et les populations locales.

### V.2. Périodes d'intervention

Le choix des périodes d'intervention pour les travaux de restauration et d'entretien sera conditionné par l'ensemble des contraintes **identifiées au préalable sur le tronçon**. Ce choix peut résulter dans bien des cas d'un compromis entre diverses contraintes d'ordre :

- technique,
- environnemental,
- hydraulique,
- usages.

En regard des contraintes inhérentes au milieu, aux pratiques agricoles et aux impératifs de sécurité, la **saison préférentielle des travaux** se trouve restreinte à **6 mois** (début novembre à fin avril), plus 2 mois (octobre et mai) réservés en cas d'éventuels débordements de délai.

Le choix de cette période tient à de nombreuses raisons :

- pour réaliser simultanément les travaux de restauration et de confortement de berges, il est nécessaire d'intervenir durant le repos végétatif ;
- pour faciliter l'accès aux points à traiter, il est bon de travailler alors que la végétation n'est pas trop envahissante ;
- il est possible de pratiquer les incinérations à moindre risque et dans la plus grande sécurité ;
- les saisons de travaux intenses dans les prés où souvent l'accès sera requis sont ainsi évitées.

Certaines contraintes spécifiques pourront toutefois conduire à **restreindre ou à modifier** partiellement cette période. On citera notamment :

#### ■ les contraintes environnementales

Les travaux de restauration ou d'entretien constituent une perturbation importante pour la faune. Il est donc préférable d'**éviter les périodes de reproduction** :

- **de novembre à janvier (février)** dans le lit du fleuve pour les poissons salmonidés,
- **de mars à juin (août)**, en berge, notamment pour les oiseaux.

#### ■ les contraintes pour les techniques végétales

Les diverses opérations de bouturage et de plantation ainsi que de restauration de berge par génie végétal n'auront pas la même efficacité selon la saison durant laquelle ils s'exécutent.

De façon générale, il conviendra d'éviter :

- la période de **sécheresse estivale**,
- la période de **gel hivernal**.

#### ■ les contraintes hydrauliques

Les interventions sur les atterrissements nécessitent d'être menées en **période d'étiage** pour une remobilisation des matériaux à l'occasion de la crue hivernale.

#### ■ les contraintes d'usages

Les interventions de **valorisation en bord de cours d'eau** axées sur le débroussaillage, le ramassage des débris et laisses de crue seront réalisées préférentiellement **après les crues et avant la saison touristique**, soit en mai-juin.

En revanche, il sera plus difficile d'envisager des travaux de restauration / entretien **en période estivale** sur les sites touristiques et/ou les plus fréquentés.

Tableau des périodes ouvrables de travaux

|  |   | J         | F         | M         | A         | M        | Jn       | Jt       | A        | S        | O        | N         | D         |
|--|---|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
| <b>Travaux de restauration / entretien des boisements de berge</b> |   | <b>++</b> | <b>++</b> | <b>++</b> | <b>++</b> | <b>0</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>0</b> | <b>++</b> | <b>++</b> |
| Contraintes environnementales                                      | Faune sur berge et grèves (oiseaux, mammifères) |           |           | -         | -         | -        | -        | 0        | 0        |          |          |           |           |
|  | Lit : salmonidés                                | -         | 0         |           |           |          |          |          |          |          |          | -         | -         |
|  | Lit : cyprinidés                                |           |           | -         | -         | -        | -        | 0        |          |          |          |           |           |
| Contraintes pour techniques végétales                              | Enherbement                                     |           |           | +         | ++        | ++       | +        | -        | -        | +        | ++       |           |           |
|  | Bouturages                                      | ++        | ++        | ++        | ++        | +        | -        | -        | -        | +        | ++       | ++        | ++        |
|  | Plantations                                     |           |           | ++        | ++        | +        | -        | -        | -        | -        | +        | ++        | ++        |
| Contraintes hydrauliques   | Atterrissements (étiages)                       |           |           |           |           |          | ++       | ++       | ++       | ++       | +        |           |           |
| Contraintes d'usages   | Berges : espaces récréotouristiques             |           |           |           |           | ++       | ++       | 0        | 0        |          |          |           |           |
|  | Berges : prairies de fauche                     |           |           |           | 0         | 0        | 0        | 0        |          |          |          |           |           |
|  | Lit : activités nautiques                       |           |           |           |           |          | ++       | 0        | 0        |          |          |           |           |

++ : favorable

+ : assez favorable

0 : peu favorable

- : à proscrire

### V.3. Fréquence d'entretien

L'expérience montre que **la périodicité maximale des opérations d'entretien ne peut excéder deux à trois ans** selon les secteurs. Au-delà, l'ampleur des désordres nécessiterait un engagement important assimilable à un travail de restauration

#### **Remarque**

Cette fréquence ne signifie toutefois pas un délaissement total du cours d'eau durant deux à trois ans ; ainsi, des interventions ponctuelles peuvent s'avérer de première urgence après une crue.

Cette périodicité sera à définir au cas par cas en fonction notamment des enjeux et de l'impact des crues sur les berges et le lit du fleuve.

**L'entretien annuel** sera réservé à des sites ponctuels et pour des enjeux le justifiant, tels que les accès aménagés et nécessitant un **traitement soigné** : espaces de détente, aires de pique-nique.

Un entretien **biannuel** est préconisé pour le tronçon de la Têt dans la traversée urbaine, compte tenu de sa sensibilité hydraulique et paysagère.

---

## **VI. Amélioration des connaissances et suivi du schéma**

---

Certaines actions à entreprendre sur le sous bassin versant nécessitent une connaissance plus approfondie dans certains domaines spécifiques. L'amélioration de ces connaissances peut se faire par le biais d'études ponctuelles ciblées ou globales, ainsi que par un accompagnement des suivis actuels.

Ce paragraphe propose des orientations sur des réflexions qui pourront être menées par la structure porteuse de ce schéma.

### **VI.1. Réflexions et suivi hydraulique**

#### **■ Devenir des extractions de Vinça**

Hormis les périodes de vidange décennales, le transport solide entre l'amont et l'aval du barrage est limité voire nul. Il correspond dans tous les cas à un transport d'éléments en suspension étant donné que les éléments grossiers sont piégés en amont de la retenue. Une meilleure connaissance du couple érosions/atterrissements permettrait d'accélérer le rechargement en matériaux de certaines zones et ainsi aider le cours d'eau à stabiliser son profil en long. Les matériaux issus des extractions en amont du barrage seraient alors utilisés de façon appropriée.

#### **Équilibre du profil en long, le couple érosions/atterrissements :**

Le profil en long présente des déséquilibres liés aux diverses activités anthropiques. Il est en perpétuelle évolution dans le but de trouver une pente d'équilibre sur tout son linéaire. Certaines zones se comblent et d'autres subissent une érosion rapide et problématique. Une connaissance de ces secteurs au cas par cas, tout en gardant en tête le phénomène global, permettrait de mieux cibler l'évolution de ce profil et même d'anticiper les mouvements de sédiments à venir.

#### **Transport solide, taux et granulométrie :**

En dehors des matériaux piégés en amont de Vinça, la quantité de sédiments mobilisables sur le sous-bassin-versant ainsi que leurs granulométries sont inconnues. Doit-on considérer que la majorité des sédiments grossiers tels que les galets que l'on trouve dans le lit au niveau de Perpignan, proviennent de l'amont du bassin versant de la Têt, transportés avant la création du barrage de Vinça, ou au contraire, sont ils issus du sous bassin versant aval après la création du barrage et donc en provenance des affluents ?

Le sous-bassin-versant a-t-il le potentiel pour rééquilibrer à lui seul le transport solide de Vinça à la mer et ainsi stabiliser le profil en long ?

### **Recensement des digues**

Une campagne de recensement des digues des Pyrénées Orientales a débutée en 2000 et continué en 2004 par SIEE sous la direction de la DIREN et de la DDE 66. La connaissance du rôle des digues et de leur état est primordiale d'une part pour la sécurité des biens et des personnes, mais aussi pour connaître les points sensibles aux crues, pouvant impliquer des déversements et par conséquent un écrêtement des débits. Certaines digues ont probablement une vocation qui n'a plus lieu d'être ou au contraire demanderaient à être renforcée. Dans l'optique de la restauration de zones d'expansion des crues, le fait qu'une digue n'ait plus lieu d'être permettrait de la supprimer et de laisser les débordements s'étendre dans une zone contrôlée en lit majeur.

### **Recensement du foncier en berge :**

La connaissance, à défaut de la maîtrise du foncier en berge est très importante pour la réalisation de tous types de travaux dans le lit. Cela concerne aussi bien les digues, que les ouvrages dans le lit, que les potentielles zones d'expansions de crues.

### **Réseau d'annonce et de sensibilisation aux crues**

La sensibilisation de la population aux crues n'intervient souvent qu'après un événement important et ne dure que quelques années voire quelques dizaines d'années. Le réseau d'annonce des crues existe au sein des services de l'État mais il semble que la population ne soit que peu informée des risques encourus et des zones inondables du département. Le barrage de Vinça est perçu par certains comme la garantie d'une sécurité face aux crues de la Têt. Une information de la population sur le risque inondation doit être effectuée régulièrement afin de responsabiliser les personnes en cas d'événements graves.

Un suivi météo basé sur des informations locales (radar d'Opoul) permettrait d'anticiper au mieux des événements climatiques et ainsi d'améliorer l'annonce des crues sur le département.

### **Impact du ruissellement pluvial urbain**

Les rejets d'eaux pluviales en secteurs urbains sont en perpétuelle augmentation compte tenu de l'urbanisation croissante dans le département impliquant une imperméabilisation des sols de plus en plus importante. L'impact le plus important se fait sentir pour des occurrences de pluies comprises entre 10 et 50 ans puisque l'écart entre le coefficient de ruissellement avant et après urbanisation est le plus important. Cela signifie que l'on doit s'attendre à une aggravation des crues commune de la Têt par l'arrivée plus importante et plus rapide de volumes d'eau de ruissellement. Les mesures compensatoires préconisées par la MISE des Pyrénées Orientales jouent un rôle très efficace pour les pluies de faibles occurrences ou de faibles durées mais quand les aménagements sont saturés, ils perdent leur efficacité.

L'impact réel du ruissellement urbain est difficilement quantifiable à l'échelle d'un bassin versant mais mérite que l'on s'y intéresse, tout au moins pour savoir si ils sont significatifs au regard des débits de crue de la Têt.

### **Rôle des affluents hors Boulès et Basse**

Dans le cadre de cette étude sur la Basse vallée de la Têt de Vinça à la mer, les seuls affluents étudiés ont été le Boulès et la Basse. Il apparaît toute fois que lorsque l'on s'intéresse aux débits générés par ce sous bassin versant, les autres affluents jouent un rôle important en terme d'apports liquides et solides. Le recalibrage généralisé, suivi d'endiguements et enrochement à accélérer les écoulements en crue, provoquant de brusques montées des eaux dans les villages en contrebas. Une étude précisant l'apport de chaque affluent pourrait d'une part aider les communes à mieux se protéger des crues mais aussi de connaître leur participation aux crues de la Têt.

### **Fréquence de défaillance des ouvrages de franchissement**

La Têt est franchie par plusieurs passages à gué dont deux à Perpignan. Ils sont régulièrement soumis à la montée des eaux, impliquant une fermeture provisoire suivie d'une remise en état si il y a lieu. La connaissance de la fréquence de submersion de ces ouvrages ainsi que des causes de l'ensablement permettrait aux services en charges de ces ouvrages de définir une occurrence de submersion acceptable tant en fréquence qu'en durée de submersion.

## **VI.2. Réflexions et suivi sur les autres thématiques**

Pour les thématiques valorisation, gestion de la ressource et qualité des eaux, 7 points de connaissance sont à améliorer.

### **■ Valorisation**

→ Étude de faisabilité d'un cheminement le long de la Têt.

→ Étude de valorisation de la Têt dans sa traversée urbaine.

Ces projets offrent des opportunités importantes pour la réappropriation sociale de la Têt par ses riverains et usagers au sens large en favorisant la découverte du fleuve, sa mise en valeur paysagère ainsi que l'amélioration des accès aux berges.

Ces projets sont toutefois susceptibles de se heurter à des difficultés majeures qu'il convient d'évaluer tels que la maîtrise foncière des berges ainsi que les contraintes hydrauliques en particulier dans la traversée urbaine de Perpignan.

Ces projets devront s'inscrire dans une démarche de large concertation afin de répondre aux attentes du plus grand nombre d'acteurs.

## ■ Gestion de la ressource

- Étude de définition d'un débit biologique satisfaisant la vie piscicole sur l'ensemble du fleuve Têt.
- Étude bilan hydraulique des canaux (entrée, perte, restitution) qui concerne plus particulièrement la Têt du barrage de Vinça à Perpignan. Une étude pilote a été menée au niveau du Canal de Corneilla. Il est ainsi proposé de l'appliquer sur les autres canaux du bassin.
- Étude des échanges nappes-rivières (sens de drainage, quantification) qui concerne essentiellement la Têt du gué de Néfiach à l'aval.

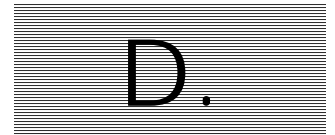
## VI.3. Indicateurs

Il est proposé ci-après des **indicateurs de suivi et d'évaluation** portant sur une partie des actions inscrites dans le schéma ou recommandées par celui-ci pour les thèmes en marge de son champ d'action.

Le but recherché est d'évaluer durant les 5 ans le niveau de satisfaction des objectifs fixés par le schéma global de la Têt.

Chaque indicateur proposé fait l'objet d'une fiche explicative présentée ci-après où sont précisées la nature de l'indicateur, sa périodicité, les sources de données nécessaires pour le renseigner.

## Fiches indicateurs



# SYNTHESE ET TABLEAU FINANCIER DU PROGRAMME D' ACTIONS

*La synthèse du programme d'action préconisé dans ce schéma est illustrée ci-après.*

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des actions décrites ci-avant, leur coût associé et le montant maximum de subventions généralement accordées par les différents financeurs (sous réserve de validation).

## **Planche 12 Synthèse du programme de restauration de la végétation**

**Planche 13 Synthèse des actions relatives à l'hydraulique**

## **Planche 14 Synthèse des actions de valorisation**

**Planche 15 Synthèse des actions pour la qualité des milieux aquatiques et gestion de la ressource**

Tableau de synthèse du programme d'action

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PREAMBULE</b> .....   | <b>4</b>  |
| <b>A. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION</b> .....                                     | <b>5</b>  |
| <b>I. LE SCHEMA GLOBAL : UN CADRE POUR L'ACTION</b> .....                              | <b>6</b>  |
| <b>II. RESTAURER ET ENTREtenir LA VEGETATION DES BERGES ET DU LIT</b> .....            | <b>8</b>  |
| II.1. Constat .....  | 8         |
| II.2. Principes d'actions.....   | 8         |
| II.3. Description des travaux.....   | 9         |
| II.4. Gestion des essences envahissantes .....   | 14        |
| II.5. Scénario 2 .....   | 16        |
| II.6. Scénario 3 .....   | 19        |
| <b>III. HYDRAULIQUE, EROSION, TRANSPORT SOLIDE ET GESTION DES ATERRISSEMENTS</b> ..... | <b>20</b> |
| III.1. Principes d'actions.....  | 20        |
| III.1.1. Le couple érosion / atterrissements.....                                      | 20        |
| III.1.2. Les zones d'expansion de crue .....   | 27        |
| III.1.3. Gestion des crues des affluents .....   | 29        |
| <b>IV. VALORISATION DU BASSIN-VERSANT ET REAPPROPRIATION SOCIALE DU FLEUVE</b> .....   | <b>30</b> |
| IV.1. Constat .....  | 30        |
| IV.2. Principes d'action.....  | 30        |
| IV.3. Principes d'entretien .....  | 32        |
| IV.4. Aménagements piscicoles.....   | 34        |
| IV.5. Projet de création d'un chemin de bord de Têt.....                               | 35        |
| IV.6. Principe d'aménagement d'une aire de détente ou de pique-nique.....              | 37        |
| <b>V. GESTION DE LA RESSOURCE</b> .....  | <b>38</b> |
| <b>VI. POURSUIVRE LA RESTAURATION DE LA QUALITE DES MILIEUX</b> .....                  | <b>41</b> |
| VI.1. Supprimer les dépôts.....  | 41        |
| VI.2. Améliorer l'assainissement et les rejets .....                                   | 41        |

|             |   |            |
|-------------|---|------------|
| VI.3.       | Prise en compte des outils de protection et de gestion des milieux..... | 42         |
| VI.3.1.     | Les Espaces Boisés Classés .....  | 42         |
| VI.3.2.     | Les Espaces Naturels Sensibles d'Intérêt Général .....                  | 42         |
| VI.3.3.     | Les Réserves Naturelles Volontaires .....                               | 43         |
| <b>VII.</b> | <b>ANIMATION - COMMUNICATION - SENSIBILISATION.....</b>                 | <b>44</b>  |
| <b>B.</b>   | <b>DEFINITION DES ACTIONS ET INTERVENTIONS PAR TRONÇON .....</b>        | <b>45</b>  |
| <b>C.</b>   | <b>CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA GLOBAL DE LA TET .....</b>     | <b>114</b> |
| <b>I.</b>   | <b>ORGANISATION DE LA GESTION DES COURS D'EAU .....</b>                 | <b>115</b> |
| I.1.        | Analyse de la situation actuelle .....                                  | 115        |
| I.2.        | Scénarios d'évolution.....  | 116        |
| I.3.        | Nouvelle structure globale de gestion .....                             | 118        |
| <b>II.</b>  | <b>LES INTERVENANTS ET LEUR ROLE RESPECTIF.....</b>                     | <b>119</b> |
| II.1.       | La maîtrise d'ouvrage .....   | 119        |
| II.2.       | L'animateur de la structure globale .....                               | 119        |
| II.3.       | Les entreprises – La main-d'œuvre.....                                  | 120        |
| <b>III.</b> | <b>LES PARTENAIRES FINANCIERS.....</b>                                  | <b>120</b> |
| <b>IV.</b>  | <b>LA DECLARATION D'INTERET GENERAL .....</b>                           | <b>121</b> |
| <b>V.</b>   | <b>ENTRETIEN ET GESTION APRES RESTAURATION.....</b>                     | <b>123</b> |
| V.1.        | Principes généraux.....   | 123        |
| V.2.        | Périodes d'intervention.....  | 123        |
| V.3.        | Fréquence d'entretien.....  | 126        |
| <b>VI.</b>  | <b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DU SCHEMA .....</b>          | <b>127</b> |
| VI.1.       | Réflexions et suivi hydraulique.....                                    | 127        |
| VI.2.       | Réflexions et suivi sur les autres thématiques .....                    | 129        |
| VI.3.       | Indicateurs .....   | 130        |
| <b>D.</b>   | <b>SYNTHESE ET TABLEAU FINANCIER DU PROGRAMME D'ACTIONS .....</b>       | <b>132</b> |